

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2008

Etaients présents :

M. LEONHARDT, Mme DIARD, M. BOUCHON, Melle SI ALI (à partir de 21h10), Mme MAZEAU, M. ZAOUI, Mme LELU, Mme BOUCHON, M. JOUAN, Mme ROGER, M. BAH, Mme GARCIA, Mme DE JESUS CARLOS, M. GROULEZ, , M. DUPERRON, Mme VADROT, M. FOUCHIER, Mme SOLVAR, M. LIBANIO COUTINHO, Mme DA SILVA, M. OUAREM (à partir de 22h00), Mme GIRAULT, M. FERNANDEZ, Mme BEDU, M. SAGAL, M. GENDRE, Mme SOREL, M. ROGER, Mme VAN LAERE, M. CAILA, M. FREALLE, Mme BARTOLI, M. FERREIRA, M. PREVOT, M. FAUCHER

Excusés avant donné pouvoir :

M. LOPEZ (pouvoir à Mme VADROT), Melle SI ALI (pouvoir à M. JOUAN jusqu'à 21h10), M. CHAMPION (pouvoir M. LEONHARDT), M. OUAREM (pouvoir à M. LIBANIO COUTINHO jusqu'à 22h00), Mme LEFORT (pouvoir à Mme DIARD).

Absents

Mme PARMENTIER

Monsieur le Maire constate que le quorum est réuni et déclare la séance ouverte à 20H30.

Monsieur le Maire indique que le point n°22 est reporté.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

1. Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil de sa délégation de pouvoirs.

Dans le cadre de sa délégation Monsieur le Maire a signé 13 décisions :

N° 2008/71 Signature du contrat avec l'orchestre André Philippe pour la soirée du 10 juin 2008

Un contrat a été signé avec l'orchestre André Philippe pour la soirée des enseignants du 10 juin 2008.

Coût de la participation : 2 650,00 € TTC

N° 2008/58 Formation du personnel – Organisme Santé Formation

Une convention a été signée avec l'organisme Santé Formation pour une formation intitulée « les transmissions ciblées », en direction de 23 agents du Service des Soins à Domicile.

Coût de la prestation 4 200,00 € TTC

N° 2008/66 Formation du personnel - Organisme TPMA

Une convention a été signée avec l'organisme T.P.M.A. de Savigny sur Orge pour une formation « 2ème journée d'études et de rencontres des animateurs responsables de Relais Assistantes Sociales », pour la responsable du RAM.

Coût de la prestation : 150,00 € TTC

N° 2008/41 Signature d'un contrat avec la base de loisirs de Cergy Pontoise

24 enfants des clubs juniors et du centre de loisirs primaire partent en séjour du 21 au 25 juillet 2008, l'hébergement sera assuré par la base de loisirs de Cergy Pontoise.

Un contrat a donc été signé avec la base de loisirs de Cergy Pontoise.

Coût du séjour : 3 525,26 € TTC

N° 2008/63 Concert du dimanche matin - Trio Quazziipi

Dans le cadre des concerts du dimanche matin, un contrat a été signé avec l'association Diferencias pour la représentation d'un spectacle intitulé Trio Quazziipi, le 18 mai 2008 à l'auditorium R. Noureev.

Coût de la prestation : 1 000,00 € TTC

N° 2008/60 Contrat avec l'Art Mobile

Un contrat a été signé avec l'Art Mobile pour une animation d'une lecture publique des lettres de Vincent à Théo, le samedi 17 mai à 17h00 à l'auditorium Noureev.

Coût de la prestation : 506,40 € TTC

N° 2008/65 Contrat avec Alizé SFL

Un contrat a été signé avec Alizé SFL pour animer des thés littéraires, le vendredi 30 mai et le samedi 27 septembre 2008 à la bibliothèque F. MAURIAC,

Coût de la prestation: 800,00 € TTC

N° 2008/52 Concession municipale d'affichage sur le domaine public avec la société MP Com

La Commune a signé le 6 juin 2002 une concession municipale d'affichage sur le domaine communal avec la Société MP COM. Cette convention est arrivée à son terme le 6 juin 2008.

Le partenariat avec la Société MP COM a, sur l'ensemble de la durée du précédent contrat toujours été très satisfaisant. Aussi, il a été décidé de signer un contrat avec la dite Société et ce, sur une période de 8 années, durée similaire sur l'ensemble des contrats de ce type. De plus, une réévaluation de la redevance a été négociée, passant de 1100 euros par face à 1600 euros par face.

Une partie du secteur sur lequel les panneaux publicitaires sont exploités, se trouve dans le périmètre de la Croix Blanche. Afin que la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, gestionnaire de la Croix Blanche, puisse être informée et donner son avis sur les implantations, il est nécessaire de dissocier le secteur de la Croix Blanche du reste de la Ville.

Pour ce faire, il faut signer une concession entre la Société MP COM, le concessionnaire, et la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, portant exclusivement sur le périmètre de la Ville en dehors de la Croix Blanche et une concession tripartite avec la Société MP COM, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge portant exclusivement sur le périmètre de la Croix Blanche

N° 2008/72 Exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AY N°291 sise 157 route de corbeil

Le 16 avril 2008, la Commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner le bien sis 157 route de Corbeil appartenant à Mme LAGROSSE Michelle veuve BALTEAU, au prix de 450 000 euros. Sur cette parcelle, est édifiée une construction datant de la fin du 19ème siècle.

Celle-ci présente un intérêt architectural et patrimonial non négligeable. En effet, elle se trouve face à la Maison de la Maréchaussée demeure construite à la fin du 18ème siècle, qui a été réhabilitée en équipement public, pour y accueillir les bureaux de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

De plus, à proximité de celle-ci se trouve le Donjon, monument classé, et également la Maison dite « Soufflot », datant du 18ème siècle.

Afin de préserver et mettre en valeur cette construction qui s'intègre parfaitement à son environnement historique, une décision municipale a été prise le 9 juin 2008 afin de préempter cette propriété. Une estimation des domaines a été établie et la valeur vénale a été estimée à 450 000 euros. Il a été proposé une préemption à la valeur vénale des domaines diminuée de 10 % soit 405 000 euros.

Intervention de Monsieur Frealle (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire précise que la loi relative au droit de préemption laisse une marge de manœuvre de - 10% +10 % de la valeur du bien estimé par les domaines.

N° 2008/61 Ligne de trésorerie interactive

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville a contracté auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France une ouverture de crédit dénommée ligne de trésorerie d'un montant maximum de 6 000 000 €.

N° 2008/33 Signature du contrat de maintenance avec la société Applicam

Dans le cadre de la mise en oeuvre du GENOPASS, un contrat de maintenance a été signé avec la société Applicam.

La société Applicam assure la prestation de maintenance, c'est à dire téléphonique, la télémaintenance des logiciels et la maintenance des matériels.

Coût de la prestation : 24 212,02 € TTC annuel

N° 2008/56 Contrat d'assistance technique architecture sécurité/système/réseau avec la société DCI

Un contrat d'assistance technique architecture sécurité/système/réseau avec la société DCI a été signé.

Coût de la prestation : 3 289,00 € TTC

N° 2008/64 Contrat avec la société DICSIT informatique

Un contrat de maintenance a été signé avec la société DICSIT informatique pour le logiciel microsoins situé au service de soins à domicile.

Coût de la prestation 480,00 € TTC

2 - Mise à jour du tableau des effectifs

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à délibérer sur les transformations du tableau des effectifs qui suivent, pour permettre la nomination ou le recrutement d'agents :

I/Création(s) :

- 1 poste d'Auxiliaire de Soins de 1^{ère} classe

II/ Suppression(s) :

- 1 poste d'Auxiliaire de soins

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

3 - Renouvellement du Comité Technique Paritaire, du Comité d'hygiène et de sécurité, des commissions d'administratives paritaires locales

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

L'arrêté ministériel du 04 mars 2008 publié au JO du 02 avril 2008 a fixé la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel aux Comités Techniques Paritaires (CTP), aux Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL), ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au jeudi 6 novembre 2008 pour le premier tour et au jeudi 11 décembre 2008 pour le second tour.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le rattachement des agents du CCAS et de la Caisse des Ecoles aux CAP, CTP et CHS de la Ville.

En effet, le CCAS et la Caisse des Ecoles, comportant chacun moins de 50 agents il est possible de rattacher ces établissements à la Ville en dressant des listes électorales communes. Il est proposé de reconduire cette disposition qui est adoptée depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, après consultation des organisations syndicales il est proposé de fixer le nombre de délégués titulaires du personnel à :

6 titulaires et 6 suppléants, pour le Comité Technique Paritaire,
5 titulaires et 5 suppléants, pour le Comité d'Hygiène et de Sécurité.

A noter :

Ces organismes fonctionnent à parité entre les représentants de la Municipalité et les représentants du personnel.

Ces organismes comprennent des délégués suppléants en nombre égal à celui des délégués titulaires.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Centre Artistique Rudolf Noureev - Conservatoire municipal de musique, danse, art dramatique, art plastique de Sainte Geneviève des Bois - Fixation des droits d'inscription pour l'année 2008/2009

(Rapporteur : Monsieur LIBANIO COUTINHO)

Le versement du droit d'inscription s'effectue dès le dépôt du dossier, ceci afin de garantir la pertinence des demandes, celui-ci n'est pas remboursable, sauf dans le cas où l'administration du conservatoire ne serait pas en mesure de proposer une place à l'élève de son fait (aucune place disponible dans la discipline choisie).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - Centre Artistique Rudolf Noureev - Conservatoire municipal de musique, danse, art dramatique, art plastique de Sainte Geneviève des Bois - Fixation des tarifs des activités musique, danse, art dramatique, art plastique pour l'année 2008/2009

(Rapporteur : Monsieur LIBANIO COUTINHO)

La nécessité d'une lecture claire pour les usagers du conservatoire implique la mise en place d'un tableau indiquant précisément le tarif fixé pour chaque activité par rapport au « niveau de l'élève ».

Le conservatoire de Ste Geneviève des Bois étant « Etablissement classé par l'Etat » implique l'obligation de se caler sur les appellations des schémas d'orientations pédagogiques du ministère de la culture (Cycle d'éveil, Cycle d'initiation, Cycle 1, Cycles 2 & 3 diplômants et non diplômants, cycle 4).

Le choix d'une tarification différente par cycles, permet au public de se situer par rapport aux cotisations exigées et permet également de justifier les différences de coût entre les cycles (durées et nombres de cours différents).

Les activités musique, danse et art dramatique étant organisées selon le même principe général (évolution proportionnelle du temps et du nombre de cours au fur et à mesure des années), il convient d'adopter pour ces trois disciplines des tarifs par cycles.

L'art plastique étant une activité particulière fonctionnant sur un modèle différent (temps et durées de cours fixes), il convient d'appliquer un principe différent pour la tarification.

Intervention de Monsieur Faucher (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire propose un amendement à la délibération conformément à la formule proposée par Monsieur Prévot.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6 - Centre Artistique Rudolf Noureev - Fixation des tarifs et droits d'entrées aux spectacles proposés par le Centre Artistique R. Noureev - Saison 2008/2009
(Rapporteur : Monsieur LIBANIO COUTINHO)

Au vu de la qualité de la programmation des concerts du dimanche matin qui est en constante évolution, et au vu du prix actuel des places (6,50 euros tarif individuel et 5.50 euros tarif de groupe à partir de 4 personnes), il est proposé d'augmenter de + 3% le prix de chaque tarif.

Ce prix reste largement inférieur aux tarifs pratiqués par les différents théâtres de l'Agglomération, ainsi que par les théâtres d'Ile de France.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Fixation des tarifs des spectacles proposés par le service Culturel - Saison 2008/2009
(Rapporteur : Madame DE JESUS CARLOS)

Cette délibération propose de mettre en place un système de billetterie valable pour la saison culturelle, à savoir de septembre 2008 à août 2009, et d'appliquer des tarifs collectifs attractifs, valables sur l'ensemble des spectacles de la saison culturelle 2008/2009.

En ce qui concerne les tarifs, il est proposé de les augmenter de 0.50€, sachant que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis la saison 2006/2007. Il est suggéré de continuer d'appliquer deux tarifs (A et B) variant selon le coût du spectacle.

Ces tarifs comprennent un tarif de base, soit 14 euros ou 11 euros et un tarif réduit individuel (environ 30% moins cher) ainsi qu'un tarif réduit collectif (d'environ 45% moins cher).

A noter que le tarif réduit permet d'accroître le nombre de spectateurs grâce au tarif préférentiel et de favoriser l'accès des spectacles au plus grand nombre.

Le tarif réduit individuel s'adresse à une population captive, mais dont on sait que les revenus sont moins importants que la population active : (étudiant, retraité, chômeurs, - de 18 ans) et le tarif réduit collectif cherche à susciter la sortie en groupe (famille ou amis).

Pour les bénéficiaires du R.M.I., il a été créée une « pochette culture » délivrée par le C.C.A.S.

Cette pochette contient 3 cartes :

- 1 carte d'inscription au centre artistique Rudolf Noureev exonérant son titulaire du droit d'inscription,
- 1 passeport en bibliothèque exonérant son titulaire du droit d'inscription,
- 1 carte « saison culturelle » donnant accès à 4 spectacles pour 2 personnes en contrepartie de la somme totale de 5€

Les présents tarifs seront appliqués dès le 1^{er} septembre 2008 et ce, jusqu'en août 2009.

Certains programmes conserveront leurs entrées gratuites (les contes de la bibliothèque et les expositions).

| | <u>TARIF A</u> | <u>TARIF B</u> |
|---|----------------|----------------|
| - Tarif individuel : | 14 euros | 11 euros |
| - Tarif réduit individuel : pour les étudiants, retraités, chômeurs et - de 18 ans | 11 euros | 8 euros |
| - Tarif réduit groupe : pour les groupes de 4 personnes | 9 euros | 7 euros |
| - Tarif groupe scolaire : | 5 euros | 4 euros |
| - Carte « Saison Culturelle 2008/2009 de la pochette culture Pour Tous » : | | 5 euros |

Intervention de Monsieur Faucher (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire indique que l'exonération porte sur le droit d'inscription aux cours proposés par le Centre artistique R. Noureev.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21h10, Mademoiselle Si Ali rejoint l'assemblée.

8 - Fixation de la participation des usagers aux centres de loisirs maternels et élémentaires - Année 2008-2009

(Rapporteur : Monsieur CAILA)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des centres de loisirs maternels et primaires pour l'année scolaire 2008/2009.

Ceux-ci sont calculés en fonction du quotient familial des familles et débités des comptes familles instantanément selon les présences.

Une augmentation de 3 % a été proposée à la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

9 - Fixation de la participation des usagers aux accueils périscolaires élémentaires - Année 2008-2009

(Rapporteur : Monsieur CAILA)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des accueils périscolaires en élémentaire pour l'année scolaire 2008/2009.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles et une augmentation de 3 % de la base journalière a été proposée à la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi.

Quatre forfaits mensuels différents sont créés, et les montants correspondants débités le mois suivant la fréquentation.

Le Dispositif de Réussite Educative a mis en place des ateliers lecture pour des enfants en élémentaire jusqu'à 18 h 00. Ces ateliers sont gratuits pour les familles. Néanmoins, certains enfants restent après 18 h 00 à l'école sur le temps animation. Un forfait est donc créé de 18 h 00 à 19 h 00.

Une annualisation sur l'année a été appliquée pour que les tarifs correspondants aux forfaits soient constants d'un mois sur l'autre quelque soit le nombre de jours scolaires, et calculé sur la base d'une moyenne mensuelle de 14 jours.

Les forfaits correspondent aux présences suivantes :

- fréquentation à 100 % : 11 jours et plus dans le mois.
- fréquentation à 75 % : de 8 à 10 jours dans le mois.
- fréquentation à 50 % : de 5 à 7 jours.
- fréquentation à 25 % : 4 jours et moins.

Le système de forfaits a été révisé afin de correspondre au mieux à la fréquentation réelle des enfants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Fixation de la participation des usagers aux accueils périscolaires maternels - Année 2008-2009

(Rapporteur : Monsieur CAILA)

La présente délibération a pour but de fixer les tarifs des accueils périscolaires maternels pour l'année scolaire 2008/2009.

Ceux-ci sont calculés en fonction du quotient familial des familles et débités des comptes familles instantanément selon les présences.

Une augmentation de 3 % a été proposée à la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi.

Intervention de Monsieur Faucher (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Madame Mazeau précise que le P.A.I est visé par le médecin scolaire. Ce point est donc pris en compte et le risque de malnutrition écarté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

11 - Fixation de la participation des usagers aux repas de restauration scolaire - Année 2008-2009

(Rapporteur : Monsieur CAILA)

La présente délibération a pour but de fixer la participation des usagers aux repas de restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires pour l'année scolaire 2008/2009.

Une augmentation de 3 % a été proposée par la Commission Vie Scolaire, Enfance, Jeunesse et Emploi.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Le prix du repas est débité instantanément sur le compte famille.

La participation des parents qui fournissent les repas à leurs enfants en raison d'une allergie alimentaire est de 50 % du tarif si un Projet d'Accueil Individualisé a été signé.

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire indique qu'un travail

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

12 - Chèque Emploi Service Universel

(Rapporteur : Madame ROGER)

La loi du 26 juillet 2005 portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, s'inscrit dans le cadre de la politique conduite pour favoriser le développement des services à la personne et faciliter le recours à ces services pour les citoyens.

Le Chèque Emploi Service Universel, en vigueur depuis le 1er janvier 2006, constitue une des mesures essentielles de cette loi ; il complète et renforce le dispositif du Chèque Emploi Service déjà existant, en offrant la possibilité d'une prise en charge du coût de l'emploi à domicile ou le coût des prestations proposées par les entreprises de services à domicile ou encore le coût de la garde d'enfants hors du domicile.

Le CESU constitue désormais un nouveau mode de paiement et se décline en deux volets :

Le CESU bancaire qui remplace simplement le Chèque Emploi Service. Il est destiné à rémunérer et à déclarer un salarié et s'utilise comme un chèque bancaire.

Le CESU pré-financé qui constitue la nouveauté du dispositif. Il sert à régler un prestataire de service à la personne ou bien un salarié et fonctionne sur le même principe que le « ticket Restaurant ».

Le CESU pré-financé, distribué par des organismes privés ou publics habilités, au profit de leurs salariés, constitue donc un nouveau mode de paiement qui aide les particuliers salariés à supporter tout ou partie du coût généré par le recours à une aide à domicile ou par le recours à une garde d'enfants hors du domicile lorsqu'elle est assurée par une assistante maternelle agréée, une structure d'accueil ou une garderie périscolaire.

Dans son champ d'application, le CESU pré-financé permet en effet de régler tout ou partie des factures liées à la garde d'enfants, hors du domicile familial, lorsqu'elle est effectuée par des prestataires de service, tels que les crèches, les haltes garderies, les centres de loisirs et les centres de vacances, les accueils prés et post scolaires

Ainsi, en acceptant le CESU, comme moyen de paiement pour les services liés à la garde d'enfants hors du domicile familial, la ville renforce son action à améliorer la qualité de vie de ses usagers.

L'acceptation du CESU pré-financé par les services municipaux reste toutefois soumise à l'affiliation préalable de la ville auprès du Centre de Remboursement du CESU. Il s'agit d'un groupement d'intérêt économique, constitué par 6 émetteurs de CESU : Accord Service France/Caisse d'Epargne, la Société le Chèque Domicile, Sodexho, Chèque et Carte de service, Natixis Intertitre, la Société Groupe Domiserve (Axia/Dexa), la Banque Postale.

Il conviendra également de procéder à la modification des régies de recettes des services concernés pour accepter le paiement.

Le coût des prestations de traitement et de paiement des CESU sera facturé à la Ville selon les organismes émetteurs et les tranches de remboursement à des taux variant de 0,40 % à 1,60 % du montant HT ou TTC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

13 - Maison de l'enfance - Avenants n°3 au titre de l'aide à l'investissement à conclure avec la CAF

(Rapporteur : Madame GARCIA)

La présente délibération, purement formelle, a pour objet d'assurer le règlement du solde des subventions d'investissement de la CAF pour la Maison de l'Enfance (multi-Accueil 60 places et relais assistantes maternelles).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

14 - Conditions générales de mise à disposition des installations sportives du 1er septembre 2008 au 31 août 2009

(Rapporteur : Madame DIARD)

La ville met à la disposition des écoles primaires, maternelles, des associations sportives génovéfaines et des centres thérapeutiques ses installations sportives sans aucune contribution financière.

Par contre, une participation financière est demandée aux autres utilisateurs. Des modulations sont faites en fonction du type d'utilisateur.

Il est proposé d'augmenter de 3% les tarifs.

La délibération est prise pour la durée de l'année scolaire (2008 / 2009).

La convention type proposée sera applicable à tous les utilisateurs (modèle unique au lieu des deux précédents).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

15 - Fixation des droits d'adhésion aux cours municipaux de gymnastique - Section gymnastique adultes et gymnastique retraités- Saison 2008/2009

(Rapporteur : Madame DIARD)

Les tarifs d'inscription aux cours municipaux de gymnastique sont réactualisés chaque année.

Il est proposé une augmentation des droits d'adhésion pour la saison 2008/2009 de 3%.

Pour la saison sportive 2008/2009, les droits d'adhésion à cette activité proposés par les membres de la commission ont été portés à :

- 83,71 € pour les cours de « gymnastique Adultes », applicables aux habitants de Ste Geneviève des Bois et à ceux de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.
- 97,28 € pour les cours de « gymnastique adultes », applicables aux personnes habitant hors de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.
- 57,93 € pour les cours de « gymnastique Retraités ».

Il est rappelé que les adhérents sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'activité ainsi que celui en vigueur dans les équipements sportifs, notamment les consignes d'accès, de sécurité, de respect des lieux et de tenues exigées.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

16 - Droits d'adhésion au Centre municipal sportif des Aunettes - Saison 2008/2009

(Rapporteur : Madame DIARD)

Le service des sports souhaite développer les activités sportives de la ville en direction des jeunes de 6 à 12 ans afin de contribuer à leur éducation physique et sportive.

En effet, l'évaluation des pratiques sportives réalisée sur la ville révèle que peu d'enfants du quartier des Aunettes fréquentent une association sportive de la ville. Le Centre Municipal des Sportifs des Aunettes, créé en septembre 2001, est l'une des réponses privilégiées pour :

- amener les enfants, à travers les différentes activités, à choisir une discipline qu'ils pourraient approfondir en intégrant le mouvement associatif,
- contribuer à leur développement moteur,
- structurer leur temps de loisir sportif,

Initiative communale, le C.M.S.A. a été développé en partenariat avec le mouvement associatif, notamment certaines sections de S.G.S. (Sainte-Geneviève Sports).

BILAN DE L'ACTION POUR LA SAISON 2007/08 :

Public ayant effectivement participé ou bénéficié de l'action Garçons : 20 / 14 Filles :
 Tranches d'âge 6 - 10 ans
 Nombre : 34 enfants
 2 Groupes CP/CE1/CE2 et CM1-CM2

Il est proposé une augmentation des droits d'adhésion pour la saison 2008/2009 de 3%.

FIXE la participation des familles pour la saison 2008/2009 à :

| Tranche selon Quotient Familial | Prix annuel pour 1 enfant | Prix annuel pour le 2 ^{ème} enfant | Prix annuel pour le 3 ^{ème} enfant |
|---------------------------------|---------------------------|---|---|
| Moins de 266,78 | 16,70 € | 13,38 € | 11,68 € |
| 266,79 à 304,90 | 23,02 € | 18,37 € | 16,46 € |
| 304,91 à 343 | 28,78 € | 23,02 € | 20,05 € |
| 343,01 à 419,23 | 37,30 € | 29,89 € | 26,17 € |
| 419,24 à 510,7 | 45,86 € | 36,76 € | 34,17 € |
| 510,71 à 617,42 | 54,60 € | 43,63 € | 38,25 € |
| 617,43 à 807,98 | 69,81 € | 50,14 € | 43,81 € |
| 807,99 à 945,18 | 71,11 € | 57,01 € | 49,95 € |
| 945,19 à 1082,39 | 80,42 € | 64,25 € | 56,25 € |
| Plus de 1082,40 | 88,94 € | 71,12 € | 62,37 € |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

17 - Fixation de la participation des familles aux mini-séjours organisés en août et octobre 2008

(Rapporteur : Madame DIARD)

Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances 2008, le service des sports organise 2 mini séjours sportifs de 5 jours.

Le premier séjour se déroulera aux Ménuires du lundi 18 au vendredi 22 août 2008 ; il est destiné aux jeunes filles et garçons de 10 à 13 ans.

Le second se déroulera à Courdimanche (91) du lundi 27 au vendredi 31 octobre 2008 et est destiné aux jeunes filles et garçons âgés de 10 à 13 ans.

✓ **Séjour aux Ménuires du 18 au 22 août 2008**

| QUOTIENT FAMILIAL | Coût euros par personne |
|----------------------|-------------------------|
| Jusqu'à 392,55 (35%) | 65,50 |

| | |
|------------------------|--------|
| 392,56 à 471,07 (40%) | 74,85 |
| 471,08 à 565,28 (45%) | 84,21 |
| 565,29 à 675,20 (50%) | 93,57 |
| 675,21 à 800,81 (60%) | 112,28 |
| 800,82 à 942,13 (70%) | 130,99 |
| 942,14 à 1099,15 (80%) | 149,71 |
| Plus de 1099,16 (90%) | 168,42 |

✓ Séjour à Courdimanche (91) du 27 au 31 octobre 2008

| QUOTIENT FAMILIAL | Coût euros par personne |
|------------------------|-------------------------|
| Jusqu'à 392,55 (35%) | 58,47 |
| 392,56 à 471,07 (40%) | 66,82 |
| 471,08 à 565,28 (45%) | 75,18 |
| 565,29 à 675,20 (50%) | 83,53 |
| 675,21 à 800,81 (60%) | 100,23 |
| 800,82 à 942,13 (70%) | 116,94 |
| 942,14 à 1099,15 (80%) | 133,64 |
| Plus de 1099,16 (90%) | 150,35 |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

18 - Concours de belote Année 2008

(Rapporteur : Monsieur GENDRE)

Cette délibération a pour objet de fixer la participation au concours de belote prévue le samedi 22 novembre 2008.

Le prix serait fixé à 6,00 € par personne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

19 - Marché de Noël 2008

(Rapporteur : Monsieur DUPERRON)

Depuis 2002, le service Développement Economique a pris en charge l'organisation d'un véritable Marché de Noël et des activités festives liées à cet événement.

Cette opération constitue, d'année en année, une réelle attente de la part du public. Malheureusement, ces 2 dernières années, nous ont été défavorables. En effet, nous avons été victimes des intempéries. Ce qui a constitué un réel manque à gagner pour les exposants, voire même une perte financière pour certains. Elles ont également entraîné un

découragement de l'ensemble des participants qui s'interrogent sur leur présence en 2008, ce qui remettrait intégralement en cause l'événement. C'est dans ce contexte que le service économique réédite la manifestation cette année.

La délibération qui vous est proposée, doit permettre à la municipalité :

- de maintenir cette action pour l'année 2008 ;
- de déterminer les dates qui lui sont proposées pour l'événement : du 5 au 7 décembre 2008 ;
- d'autoriser M. Le Maire ou l'un de ses représentants à signer tout acte lié à cet événement ;
- d'arrêter la tarification qui lui est proposée par le service Développement Economique, soit : un tarif journalier à 60€ et un forfait à 120€ pour 3 jours, pour les exposants ayant essuyé les intempéries de ces 2 dernières années, et à 180€, pour les autres exposants.

Intervention de Monsieur Fréalle (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

20 - Zac du Canal des Aunettes - Cession à la ville par la SORGEM des voies et ouvrages réalisés dans le cadre de la concession d'aménagement
(Rapporteur : Mademoiselle SI ALI)

Dans le cadre de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Canal des Aunettes, la ville a signé le 15 mars 1993, une concession d'aménagement avec la SOGEM (devenue SORGEM).

La SORGEM s'est vue concéder l'aménagement de l'ensemble de la ZAC du Canal des Aunettes. Cette concession a défini l'ensemble des missions confiées à la SORGEM. Celle-ci devait notamment réaliser l'ensemble des voies et ouvrages publics destinés ensuite à intégrer le patrimoine de la Commune.

Aussi, la ZAC du Canal des Aunettes étant en cours d'achèvement, il est donc nécessaire afin de finaliser cette opération, que ces ouvrages soient rétrocédés à la Ville.

Il s'agit de parcelles constituant de la voirie, l'assiette foncière de l'école Tony Lainé et enfin de fond de parcelles, délaissés de terrains. L'ensemble des terrains sont répertoriés dans le tableau joint à la présente et illustrés par un plan.

L'ensemble des frais liés à cette remise d'ouvrages à la Ville sera supporté par la SORGEM.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la remise de ces ouvrages et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

21 - Acceptation du leg universel de Mme Joséphine Furmanski née Wicher
(Rapporteur : Monsieur FOUCHIER)

Mme Joséphine FURMANSKI née WICHER, a par testament authentique du 19 juillet 1999, désigné la Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois comme légataire universel.

Mme FURMANSKI est décédée le 23 avril 2005 et le notaire chargé de la succession a, par conséquent, fait part à la ville de la décision de cette dernière.

L'état de la succession présente un bilan actif constitué de deux appartements sis 296 route de Corbeil et de comptes à la Caisse d'Epargne.

Les appartements sont constitués d'une surface d'environ 41 m² chacun et sont dans un mauvais état dans une petite copropriété construite en 1900. Les biens ont été évalués par le service des domaines à 65 000 euros et pourront faire l'objet d'une cession par la Ville.

Le Conseil Municipal doit donc autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à l'acceptation du leg universel de Mme FURMANSKI née WICHER. Une fois l'ensemble des actes conclus, la Commune pourra procéder à l'aliénation des deux appartements.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

22 – Taxe communale sur les emplacements publicitaires

Délibération reportée.

23- Autorisation de dépôt de permis de construire et permis de démolir pour le collège Jules Ferry

(Rapporteur : Madame DA SILVA)

Le département souhaite procéder à l'extension et la restructuration du Collège Jules Ferry.
Le projet consiste en :

la démolition partielle du Collège

l'installation de bâtiments provisoires (le temps de la réalisation des travaux) sur la parcelle communale située à proximité de l'opération et cadastrée section BE n° 228, sise 26 rue des Ecoles décrits comme suit :

phase 1 : mise en place de 6 salles de classe, d'une demi-pension et de ses locaux annexes (vestiaires/sanitaires, locaux de stockage journaliers), d'un groupe de sanitaires pour les élèves, d'un bureau pour les surveillants et d'un préau provisoire

phase 2 : la demi-pension provisoire et ses locaux annexes sont remplacés par 6 salles de classe supplémentaires, les autres locaux restant en place

restructuration complète de l'établissement (sauf certaines salles de classe d'enseignement général qui resteront dans leur configuration actuelle)

amélioration des circulations intérieures et des accès piétons à l'établissement

démolition complète de la demi-pension et reconstruction afin d'offrir des espaces de travail et des salles à manger plus confortables et répondant aux normes d'hygiène et de sécurité

création d'un vrai hall d'accueil face au parvis rue Pierre Sénard, avec à proximité la loge de gardien et les locaux de la vie scolaire, ainsi que la création d'une grande salle audiovisuelle

création de nouvelles salles d'enseignement spécialisées (salles de sciences, salles de technologie, salle multimédia, informatique, salles de musique et d'arts plastiques)
salle spécialement aménagée pour accueillir jusqu'à dix collégiens handicapés présentant des troubles cognitifs
reconstruction du logement d'accueil (gardien), aménagement de locaux pour les enseignants, regroupement des locaux de maintenance pour les rendre plus fonctionnels, réaménagement complet des locaux dédiés à l'administration et à la direction de l'établissement

D'une manière plus générale, le collège sera entièrement rendu accessible aux personnes à mobilité réduite avec la reconstruction d'un ascenseur et l'aménagement des locaux en conséquence.

Le collège sera entièrement câblé pour l'informatique et pour accueillir les équipements multimédia.

Les autres équipements techniques seront entièrement refaits (plomberie - sanitaires, distribution et régulation du chauffage, électricité notamment l'éclairage et le système de sécurité incendie). Des interventions seront plus spécifiquement "tournées" vers les thèmes de développement durable: végétalisation des toitures-terrasses pour retenir les eaux pluviales et amélioration de l'isolation des toitures; régulation des réseaux de chauffage permettant d'optimiser les consommations, éclairage avec lampes à basse consommation et commandées par détection de luminosité et de présence dans les couloirs et les escaliers.

Le chantier sera soumis à une charte de chantier vert pour la gestion et le tri des déchets, les mesures de précautions à prendre vis à vis de l'environnement immédiat notamment des riverains et des utilisateurs (collégiens et personnel de l'établissement): limitation du bruit, de l'émission des poussières, phasage des travaux, accès de chantier, information des riverains et des utilisateurs....

Les travaux doivent débiter au cours du 1^{er} semestre 2009.

Le Conseil municipal doit par conséquent autoriser le département à déposer les permis de construire et de démolir nécessaires à la réalisation de ces travaux sur les parcelles lui appartenant à savoir la parcelle BE n° 228 pour l'installation des bâtiments provisoires et la parcelle BE n° 231 pour l'extension et la restructuration du Collège.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

24 - Acquisition de la propriété sise 239 route de Corbeil (Rapporteur : Monsieur ROGER)

La Commune a été contactée concernant la propriété sise 239 route de Corbeil, appartenant à Mme MONMARCHE, pour une cession de celle-ci.

Au regard de la situation de cette parcelle en entrée de ville, d'une contenance d'environ 3300 m², la ville a demandé une estimation des domaines afin d'envisager l'acquisition de celle-ci pour réaliser une opération de logements.

Une estimation des domaines a évalué la valeur vénale de la propriété à 740 000 euros. Après négociations engagées avec l'administrateur légal de Mme MONMARCHE et le juge des

tutelles, il a été trouvé un accord amiable sur la base de 680 000 euros représentant l'avis des domaines diminué de 8%.

La Commune souhaite pouvoir faire réaliser sur ce terrain une opération de logements sociaux et de logements en location-accession. Aussi, pour ce faire, il est proposé dans une deuxième délibération de confier une mission d'assistance à la Sorgem pour la maîtrise foncière du terrain d'assiette et l'organisation d'une consultation bailleur pour ce programme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à l'acquisition de cette propriété sise 239 route de Corbeil.

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

25 - Projet 239 route de Corbeil - Signature du mission d'assistance avec la SORGEM (Rapporteur : Monsieur ROGER)

La Commune, a, comme ceci a été exposé dans la précédente note de présentation, négocié l'acquisition de la propriété sise 239 route de Corbeil et cadastrée section AY n° 131 afin d'y réaliser une opération d'habitat social.

La gestion de cette parcelle est actuellement confiée à un administrateur légal sous contrôle judiciaire au titre de la mise sous tutelle de son propriétaire. Un accord a été trouvé entre la Ville et le juge des tutelles.

Aussi, afin de finaliser la transaction foncière et d'organiser le choix de l'opérateur immobilier qui réalisera le programme, la ville souhaite s'adjoindre les compétences dans le domaine de la Sorgem. Aussi, pour ce faire, il est proposé de confier une mission d'assistance à négociation foncière et à consultation d'opérateurs pour la réalisation de ce projet d'habitat social.

Les missions confiées à la Sorgem seront les suivantes :

- assistance à l'élaboration et à la rédaction de la promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle AY n° 131 sise 239 route de Corbeil
- consultation de bailleurs par :
- l'élaboration d'un cahier des charges de consultation
- organisation de la mise en concurrence
- assistance pour la sélection du bailleur attributaire
- assistance à la cession foncière de la ville au bailleur attributaire.

Pour réaliser cette mission, la Sorgem percevra une rémunération forfaitaire de 30 000 euros H.T.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à négociation foncière et à consultation d'opérateurs pour la réalisation d'un projet au 239 route de Corbeil sur la parcelle cadastrée section AY n° 131.

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

26 - Bilan de l'activité foncière 2007

(Rapporteur : Mademoiselle SI ALI)

Conformément à la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 le Conseil Municipal se doit de prendre acte chaque année du bilan des acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire de la Commune.

Au cours de l'année 2007, ont été réalisées trois cessions immobilières et six acquisitions.

Le Conseil Municipal doit prendre acte de ce bilan de l'activité foncière pour l'année 2007.

27 - Bâtiment de l'ancienne piscine rue Léo Lagrange - Désaffectation du bien et réintégration dans le patrimoine communal

(Rapporteur : Madame VAN LAERE)

Par délibération du n°07.183 du 19 décembre 2007, le Conseil Communautaire du Val d'Orge indiquait que le bâtiment de l'ancienne piscine rue Léo Lagrange n'était plus utilisé dans le cadre de l'exercice de sa compétence depuis la création du nouveau centre nautique voisin. Elle proposait donc la désaffectation de ce bâtiment et sa réintégration d'office dans le patrimoine communal.

L'article L1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'en cas de désaffectation d'un bien mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur le bien désaffecté.

Cette réintégration de bien n'octroie aucune compensation financière à la Communauté d'Agglomération car, lors de l'évaluation du transfert de cet équipement en 2002, aucun montant d'investissement n'avait été retenu.

Aussi, la Ville doit se prononcer uniquement sur la désaffectation et de la réintégration de cet équipement.

Elle doit prendre acte de cette désaffectation/réintégration par délibération du Conseil Municipal.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

28 - Travaux de voirie et de génie civil sur l'ensemble des voies communales et des établissements publics de la ville - Années 2009-2012

(Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

Par délibération n°11399 en date du 23 novembre 2004, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer un marché à bons de commandes sur marché négocié pour les travaux de voirie et de génie civil des voies communales et des établissements publics de la Ville.

Le marché était signé pour l'année 2005, reconductible 3 fois par année civile soit jusqu'au 31 décembre 2008 au plus tard.

Aujourd'hui, il est nécessaire de relancer une consultation pour l'année 2009

| | |
|----------------|--------------|
| Minimum annuel | 200.000 € HT |
| Maximum annuel | 800.000 € HT |

Le marché sera reconductible expressément pour 3 années civiles soit jusqu'au 31 décembre 2012.

L'objet de la délibération jointe a donc pour but d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire afférent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

29 - Travaux d'aménagement local CAF 4 rue Jean-Jacques Rousseau (Rapporteur : Monsieur FERNANDEZ)

Le local situé au 4, rue Jean Jacques ROUSSEAU, propriété de la Ville, héberge depuis plusieurs années le service de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce local n'était pas dédié à accueillir un service public lors de sa conception. Pourtant, le pourcentage et la fréquentation des usagers allocataires montre que notre commune est un territoire essentiel dans le maillage établi par la CAF en Essonne.

Aussi, la CAF souhaite maintenir ses positions actuelles sur notre territoire. Elle envisage donc d'améliorer ses conditions d'accueil envers les allocataires et renforcer la sécurité de ses agents. Le programme de travaux est donc inhérent au fonctionnement de cette institution et la Ville ne participera pas au financement.

Pour concrétiser son objectif, la CAF propose ce programme de travaux à la Ville (maître d'ouvrage) accompagné d'une convention de mise à disposition et de financement à 100% par la CAF.

L'objet de la délibération jointe est donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre le Ville et la CAF.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

30 - Placement et gestion des contrats d'assurances - Police d'assurance responsabilité civile - Avenant n°14 - régularisation de prime année 2007 (Rapporteur : Monsieur BOUCHON)

La Ville de Ste Geneviève des Bois a conclu le 1er janvier 1999 un marché d'assurance avec la S.M.A.C.L. (Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales) 141, Avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX couvrant le risque responsabilité civile qui prend fin au 31 décembre 2007.

Le présent avenant n° 14 correspond à une régularisation pour l'année 2007 (dernière année du marché).

La révision contractuelle de la prime est établie sur l'évolution de la masse salariale (taux de 0,18%).

La prime annuelle 2007 nous était adressée dès le mois de décembre 2006 ; l'assiette prise en compte était donc la masse salariale de l'année 2005. Cette prime était arrêtée à 28.132,58 € TTC pour une masse salariale de 14.338.730,81 €. Or, la masse salariale constatée en fin d'année 2007 (soit 2 ans après) s'est élevée à 15.967.238,59 €. La prime réelle pour l'année 2007 est donc égale à 31.327,72 € TTC soit une différence de 3.195,14 € TTC.

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-------------------------------|----------|-----------|-----------|------------|
| Masse salariale (assiette) | 14.339K€ | 15.095 K€ | 15.967 K€ | - |
| Prime provisionnelle TTC | 28.133 € | 28133 € | 31.328 € | 19.745 € * |
| Prime de régularisation (N-1) | - | 0 | 649 € | 3.195 €** |

* changement de contrat pour 2008

** régularisation 2007 payée sur budget 2008 (ancien contrat)

Pour information, suite à la nouvelle consultation sur le marché d'assurance garantie Responsabilité Civile, le taux de cotisation pour l'année 2008 avec les mêmes garanties est arrêté à 0,12 % HT au lieu de 0,18 % HT, soit une baisse très sensible de notre prime.

L'objet de la délibération jointe a donc pour but d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 14 au marché précité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

31 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité CRAC et Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes EPDR - Année 2007 - Aménagement espaces publics Pergaud - Bâtiment commercial 9/11 ave de la Liberté - Concession d'aménagement des Franges du Champ de Foire - Zac du Canal des Aunettes

(Rapporteur : Mademoiselle SI ALI)

La Ville a conclu plusieurs conventions d'aménagement avec la SORGEM. (Société Génovéfaine d'Economie Mixte du Val d'Orge)

Le Code de l'Urbanisme prévoit à son article L 300-5 qu'un certain nombre de documents doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante par l'aménageur. Le CRAC de l'année précédente doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois suivant l'exercice budgétaire, la participation de la collectivité locale concédante est approuvée par l'assemblée délibérante.

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée par 36 voix et 1 abstention (M. PREVOT). Monsieur Champion, en qualité de Président de la SORGEM, ne prend pas part au vote.

22h00, Monsieur Ouarem rejoint l'assemblée.

32 - Vote du Compte Administratif 2007 de la Commune

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Le rapport de présentation du CA est annexé au procès verbal.

Intervention de Monsieur Faucher (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire précise que les compensations versées par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge n'augmentent pas, car celle-ci participe sous d'autres formes au développement de la ville, notamment par la réalisation de grands projets.

Intervention de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Intervention de Monsieur Bouchon (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Cette délibération est adoptée par 32 voix et 5 abstentions (M. PREVOT, M. FREALLE, M. FERREIRA, Mme BARTOLINI, M. FAUCHER). Monsieur le Maire s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote conformément à l'article L 2121-24 du Code des collectivités territoriales.

33 - Approbation du compte de gestion 2007 du Budget Principal

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2007, dressé par le Trésorier principal de Sainte Geneviève des Bois, concernant le Budget de la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

34 - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2007 du Budget Principal

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 qui s'élève à 3 769 176,38 € est affecté, d'une part au besoin de financement de la section d'investissement pour 3 685 550,86 €, d'autre part en recettes de la section de fonctionnement pour 83 625,52 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

35 - Vote du Compte Administratif 2007 - Service des Soins à Domicile

(Rapporteur : Monsieur JOUAN)

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2007 :

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 650 530.41 € Recettes : 798 687.63 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de :

798 687.63 € - 650 530.41 € = 148 157.22 €

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 23 700.56 € Recettes : 23 945.72 €

Soit un excédent pour la section d'investissement de :

23 945.72 € - 23 700.56 € = 245.16 €

Soit un excédent, toutes sections confondues de 148 402.38 €

Rappelons que les prévisions budgétaires de l'année 2007 étaient de :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| ◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT | 798 309.31 € |
| ◆ SECTION D'INVESTISSEMENT | 23 945.72 € |

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2007 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2007 sont de 650 530.41 €, dont :

- ◆ 555 070.54 € de frais de personnel, contre 376 779.54 € en 2006, soit une augmentation de 147.32 %.
- ◆ 95 459.87 € liés principalement à l'achat de fournitures médicales, les locations, les frais d'affranchissement, les soins infirmiers, pédicure, ainsi que diverses charges ... contre 91 889.98 € en 2006 (soit une augmentation de 3.89 %)

Les réalisations de recettes 2007 sont de 798 687.63 €, dont :

- ◆ 798 309.31 € de prestations de services rendus par l'établissement (contre 599 271.33 € en 2006)
- ◆ 378.32 € de produit exceptionnel (avoir sur facture)

Selon la délibération du 10 octobre 2006 modifiant l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2006 du budget du Service des Soins à Domicile *et décidant de s'aligner sur le budget de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale* avec une reprise au budget supplémentaire 2007 des résultats :

- De la section de fonctionnement N-2 (2005), soit 0 €

ce résultat ayant fait l'objet d'une reprise au budget supplémentaire 2006. *Il n'y a donc pas eu de reprise d'excédent de fonctionnement en 2007.*

La capacité totale autorisée pour le service de soins infirmiers à domicile est de 100 places personnes âgées, mais la capacité installée est de 82 places personnes âgées.

Ces dépenses sont présentées en augmentation. Il est à noter que ce service est passé de 40 places au 1^{er} janvier 2005 à 52 places fin 2005, puis à 82 places fin 2006 et 2007.

Ce compte administratif par rapport au compte administratif 2006 tient compte de l'extension en année pleine des mesures nouvelles 2006.

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2007 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2007 sont de 23 700.56 €, dont :

| | |
|--------------|--|
| ◆ 1 291.68 € | 3 licences supplémentaires pour le logiciel Dicsit |
| ◆ 7 242.56 € | 1 Twingo |
| ◆ 6 500.00 € | 1 Clio II |
| ◆ 2 713.72 € | 3 Ordinateurs et 1 Serveur |
| ◆ 3 275.96 € | 3 Portables |
| ◆ 705.64 € | 1 Imprimante |
| ◆ 1 673.20 € | 1 Rafraîchisseur d'air |
| ◆ 297.80 € | 1 Bureau |

Les réalisations de recettes 2007 sont de 23 945.72 €, dont

| | |
|---------------|---|
| ▪ 182.67 € | FCTVA |
| ▪ 15 410.57 € | Excédent 2006 affecté à la section d'investissement |
| ▪ 8 352.48 € | Amortissements |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote conformément à l'article L 2121-24 du Code des collectivités territoriales.

36- Approbation du compte de gestion 2007 - Service des Soins à Domicile
(Rapporteur : Monsieur JOUAN)

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2007, dressé par le Trésorier principal de Sainte Geneviève des Bois, concernant le budget du Service de Soins à Domicile.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

37 - Vote du Compte Administratif 2007 - Centre Médico Psycho Pédagogique
(Rapporteur : Monsieur JOUAN)

La balance de clôture des comptes s'établit comme suit à la fin de l'exercice 2007 :

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 746 171.28 € Recettes : 763 114.16 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de :

$$763\ 114.16\ € - 746\ 171.28\ € = 16\ 942.88\ €$$

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 835.44 € Recettes : 8 498.34 €

Soit un excédent pour la section d'investissement de :

$$8\,498.34\text{ €} - 5\,835.44\text{ €} = 2\,662.90\text{ €}$$

Soit un excédent, toutes sections confondues de 19 605.78 €

Rappelons que les prévisions budgétaires de l'année 2007 étaient de :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| ◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT | 810 199.00 € |
| ◆ SECTION D'INVESTISSEMENT | 8 498.34 € |

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2007 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2007 sont de 746 171.28 € contre 803 884.42 € en 2006.

Selon la délibération du 10 octobre 2006 modifiant l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2006 du budget du Centre Médico Psycho Pédagogique et décidant de s'aligner sur le budget de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale avec une reprise au budget supplémentaire 2007 des résultats :

- *De la section de fonctionnement N-2 (2005), soit 0 €*

ce résultat ayant fait l'objet d'une reprise au budget supplémentaire 2006. Il n'y a donc pas eu de reprise d'excédent de fonctionnement en 2007.

D'où une différence de 25 181.47 € qui représente le déficit 2005 et qui avait été repris en 2006.

- ◆ 687 478.27 € de frais de personnel, contre 728 303.77 € en 2006, soit une diminution de 5.60 %.

Suite au départ du Docteur Allard en février 2007 : recrutement d'un médecin rdirecteur en octobre 2007 à une ancienneté et un échelon moins élevés.

- ◆ 58 693.01 € liés principalement à l'achat de fournitures médicales, les locations, les frais d'affranchissement, les soins infirmiers, pédicure, ainsi que diverses charges ... contre 50 539.18 € en 2006 (soit une augmentation de 16.14 %)

Augmentation du groupe I « dépenses afférentes à l'exploitation courante » + 0.32 %.

Les principales augmentations se situent au groupe III « dépenses afférentes à la structure » et plus particulièrement sur les articles suivants :

- 6152 « entretien et réparation sur biens mobiliers » pour les travaux de sol coulé Hall d'Attente + 1 688.98 €
- 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » + 3 505.29 € par rapport à 2006

Les réalisations de recettes 2007 sont de 763 114.16 €, dont :

- ◆ 762 919.26 € de prestations de services rendus par l'établissement (contre 858 605.22 € en 2006)
Moins de forfaits en cette année 2007 en raison du départ de Monsieur ALLARD en février et de l'arrivée de Mme SALATO au 1^{er} octobre 2007.
- ◆ 194.90 € de produit exceptionnel (remboursement d'indemnités journalières)

LES REALISATIONS AU TITRE DE 2007 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Les réalisations de dépenses 2007 sont de 5 835.44 €, dont :

- ◆ 2 103.76 € 1 PC complet + 1 imprimante
- ◆ 293.79 € 1 Fauteuil
- ◆ 489.22 € 1 Copieur
- ◆ 1 867.66 € Stores
- ◆ 782.01 € 1 Appareil numérique
- ◆ 299.00 € 1 Machine à coudre pour atelier

Les réalisations de recettes 2007 sont de 8 498.34 €, dont

- 721.09 € Excédent 2006 affecté à la section d'investissement
- 7 777.25 € Amortissements

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Monsieur le Maire s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote conformément à l'article L 2121-24 du Code des collectivités territoriales.

38 - Approbation du compte de gestion 2007 - Centre Médico Psycho Pédagogique (Rapporteur : Monsieur JOUAN)

Il s'agit d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2007, dressé par le Trésorier principal de Sainte Geneviève des Bois, concernant le Budget du Centre Médico-Psycho-Pédagogique.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

39 - Budget supplémentaire de l'exercice 2008 du Budget Principal (Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Le rapport du BS 2008 est annexé au procès verbal.

Cette délibération est adoptée par 37 voix et 1 abstention (M. PREVOT)

40 - Dépenses imputées sur les comptes 6232 fêtes et cérémonies et 6257 réceptions
(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Dans le cadre de l'activité municipale, la collectivité est amenée à offrir à certaines personnalités, acteurs de la collectivité, des cadeaux, trophées et autres récompenses (manifestations sportives, culturelles, cadeaux retraités...)

Ces dépenses doivent être affectées sur un compte bien précis « fêtes et cérémonies » sur ce compte seront également imputées les dépenses liées aux opérations relatives au jumelage et aux activités diverses (artistes, musiciens...).

Les dépenses liées aux déjeuners de travail doivent être affectées également sur un compte bien précis intitulé « réceptions ».

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

41 - Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France - Rapport d'utilisation 2007

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

La loi du 13 mai 1991 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant une dotation de solidarité des communes de la région Ile de France a permis à la commune de Sainte Geneviève des Bois d'être attributaire d'une somme de 1 030 172 €.

La finalité de ces dispositions de solidarité entre les communes est de continuer à améliorer les conditions de vie des habitants des communes supportant les charges particulières au regard des besoins sociaux de la population.

Sans attendre l'attribution de ces fonds spécifiques, la Ville de Sainte Geneviève des Bois a mis en œuvre depuis déjà quelques années une politique sociale très poussée. Les recettes supplémentaires provenant de ces fonds ont permis à la commune d'effectuer les travaux d'investissement que l'on peut classer ainsi :

A/ AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

| | |
|---|--------------|
| Installation de bornes pour la « carte génopass » | 229 738.42 € |
| Total des dépenses | 229 738.42 € |

B/AMENAGEMENT DU TISSU URBAIN

| | |
|---|----------------|
| Réfection rue Gabriel Péri (subventionnée par l'Etat pour 317 843 €, la Région pour 792 894 €, le Département pour 175 372 €, autres pour 64 353.97 €) | 4 704 848.17 € |
| Travaux de voiries diverses | 1 351 243.69 € |

| | | |
|--------------------|-----|----------------|
| Total des dépenses | ... | 6 056 091.86 € |
|--------------------|-----|----------------|

C/SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

| | | |
|---|--|-------------|
| Travaux de drainage, mise en conformité électrique, rideaux Métalliques au Parc Pierre (subventionnés par l'Etat à 39 317.07 €) | | 84 100.76 € |
|---|--|-------------|

| | | |
|--|--|----------------|
| Solde des travaux de la Maison de la Petite Enfance, du Gymnase Copernic, ainsi que les abords Copernic (subventionnés par l'Etat pour 877 156.74 €, la Région pour 844 735.78 €, le Département pour 1 179 171.49 €) | | 4 581 411.50 € |
|--|--|----------------|

| | | |
|------------------------|-----|--------------|
| Colonies de vacances | ... | 168 506.20 € |
| Classes de découvertes | ... | 82 318.45 € |

| | | |
|--------------------|-----|----------------|
| Total des dépenses | ... | 4 916 336.91 € |
|--------------------|-----|----------------|

D/SPORT ET JEUNESSE

| | | |
|---|--|--------------|
| Eclairage Stade d'Honneur, déplacement poste transformateur EDF Champ de Foire, réseau d'éclairage accès tribune (subventionné par le Département pour 218 286 €) | | 801 158.44 € |
|---|--|--------------|

| | | |
|---|--|--------------|
| Réfection des vestiaires, des sanitaires, mise en conformité Electrique, peinture de la piste d'athlétisme | | 104 249.89 € |
|---|--|--------------|

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| Total des dépenses | ... | 905 408.33 € |
|--------------------|-----|--------------|

E/Culture

| | | |
|--|--|--------------|
| Construction d'une salle culturelle polyvalente (subventionnée par le Département pour 234 444 €) | | 420 151.62 € |
|--|--|--------------|

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| Total des dépenses | ... | 420 151.62 € |
|--------------------|-----|--------------|

G/ Soutenir la vie associative

En 2007, le soutien de la commune à la vie associative s'est élevé à 1 632 556.18 €. La subvention la plus importante étant versée au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 938 070.48 €.

| RECAPITULATIF DU FINANCEMENT DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2007 | | |
|--|-------|------------------------|
| <i>DEPENSES</i> | | <i>14 160 283.32 €</i> |
| <i>SUBVENTIONS</i> | | <i>4 743 574.06 €</i> |

| | | |
|---------------------------|-------|----------------|
| <i>VILLE</i> | | 9 416 709.26 € |
| <i>MONTANT F.S.I.R.F.</i> | | 1 030 172.00 € |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

42 - Dotation de Solidarité Urbaine - 2006

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Les dispositions de l'Article 2334-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 – instituant la Dotation de Solidarité Urbaine – prévoient l'établissement d'un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice et les conditions de leur financement.

Un rapport de l'utilisation de la DSU pour l'exercice 2006 doit être présenté.

| |
|---|
| ACTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN REALISEES EN 2006 EN REFERENCE A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE |
|---|

| ACTIONS | DEPENSES REALISEES TTC EN 2006 | FINANCEMENT | | | OBSERVATIONS |
|---------|---|----------------|--------|--------|--------------|
| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | |

AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|----------------|-------------|----------------|--------|--------|-----------|----------------------|
| Hôtel de Ville | 17 826.38 € | | | | 17 826.38 | Installation portail |
| Hôtel de Ville | 2 915.61 € | | | | 2 915.61 | Sécurité ascenseur |
| Mairie Annexe | 9 631.95 € | | | | 9 631.95 | Réhabilitation |
| | | | | | | |

| | | | | |
|-------------|-------------|--|-----------|-------------------------|
| Columbarium | 44 151.54 € | | 44 151.54 | Création et aménagement |
| Genopass | 54 242.19 € | | 54 242.19 | Installation bornes |

AMENAGEMENT DU TISSU URBAIN

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|----------------------|----------------|----------------------------------|--------|----------|------------|------------------------|
| Rue Gabr. Péri | 3 529 278.89 € | 317 843-792 894- 2 178 815.92 | | 175 372- | 64 353.97- | Réfection de voirie |

SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|--------------------------------------|----------------|----------------------------|--------|--------|--------------|--|
| Romain Rolland | 73 157.67 € | | | | 73 157.67 | Réfect sanitaires Trx électricité |
| Pergaud & Buisson | 21 088.87 € | | | | 21 088.87 | Trx étude refect. Pergaud Buisson |
| Cachin | 229 626.52 € | | | | 229 626.52 | Reconstruction GS Cachin |
| Parc Pierre | 53 716.71 € | 39 317.07 14 399.64 | | | | Réfection Peinture |
| Maison de La Petite Enfance | 4 647 814.02 € | 955 973.42 2 482 810.60 | | | 1 209 030.00 | Construction |

SPORT ET JEUNESSE

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|---------|-------------|----------------|--------|--------|-----------|---------------|
| Gymnase | 71 720.51 € | | | | 71 720.51 | Réfection sol |

| | | | |
|--------------------|-------------|-----------|---------------------------------------|
| Cocheris | | | |
| Terrain Multisport | 73 015.80 € | 73 015.80 | Création terrain Multi Sports Coperic |

CULTURE

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|------------------------------|--------------|----------------------|--------|--------|---------|--------------|
| Salle Culturelle Polyvalente | 718 779.30 € | 20 000 224 335.30 | | | 474 444 | Construction |

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

| | | | | | | |
|-----------------|----------------|--------------|---|---|---|-------------|
| Vie Associative | 1 572 088.93 € | 0 | 0 | 0 | 0 | Subventions |
| | | 1 572 088.93 | | | | |

| RECAPITULATIF FINANCEMENT DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2006 | |
|--|-------------------|
| DEPENSES | 11 119 054.89 |
| SUBVENTIONS | 4 049 227.46 |
| VILLE | 7 069 827.43 |
| <i>MONTANT D.S.U. 2006</i> | <i>401 807.00</i> |

Les membres de l'assemblée prennent acte de la communication du rapport de la DSU 2006.

43 - Dotation de Solidarité Urbaine - 2007

(Rapporteur : Monsieur LEONHARDT)

Comme pour la précédente délibération le rapport de l'utilisation de la DSU pour l'exercice 2007 doit être présenté.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT URBAIN REALISEES EN 2007
EN REFERENCE A LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

| ACTIONS | DEPENSES REALISEES TTC EN 2007 | FINANCEMENT | | | | OBSERVATIONS |
|---------|---|----------------|--------|--------|--------|--------------|
| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |

AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|----------|------------|-----------------|--------|--------|--------|------------------------|
| Génopass | 229 738.42 | 0 229 738.42 | 0 | 0 | 0 | Installation de bornes |

AMENAGEMENT DU TISSU URBAIN

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|------------------|--------------|---------------------------|---------|-----------|-------------|--|
| Gabriel Péri | 4 704 848.17 | 317 843 - 3 354 385.20 | 792 894 | - 175 372 | - 64 353.97 | Réfection voie |
| Voiries Diverses | 1 351 243.69 | 0 1 351 243.69 | 0 | 0 | 0 | Rue H. Barbusse Holbach/Frank Liberté, E. Kahn, De la Convention ... |

SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|------|-------------|----------------|--------|--------|--------|----------------------------|
| Parc | 84 100.76 € | 39 317.07 | | | | Trx de drainage Mise en |

| | | | | |
|--------------------|--------------|-----------------------------|-----------------------------|---|
| Pierre | | 44 783.69 | | conformité Electrique, rideaux Métalliques |
| Plaine Copernic | 4 581 411.50 | 877 156.74- 1 680 347.49 | 844 735.78- 1 179 171.49 | - 0 - |

SPORT ET JEUNESSE

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|---|------------|-----------------|--------|------------|--------|---|
| Aménagement du Stade d'honneur Et des abords du Centre Nautique | 801 158.44 | 0 582 872.44 | 0 | 218 286.00 | 0 | Eclairage Stade honneur et Tribune Déplact poste Transformateur EDF |
| Piste d'athlétisme | 104 249.89 | 0 104 249.89 | 0 | 0 | 0 | Réfection des vestiaires sanitaire conformité électr. peinture piste |

CULTURE

| | | ETAT VILLES | REGION | DEPART | AUTRES | |
|------------------------------------|------------|-----------------|--------|------------|--------|--------------|
| Salle Culturelle Polyvalente | 420 151.62 | 0 185 707.62 | 0 | 234 444.00 | 0 | Construction |

SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE

| | | | | | | |
|--------------------|-------------------|-------------------|---|---|---|-------------|
| Vie Associative | 1 632 556.18 € | 0 1 632 556.18 | 0 | 0 | 0 | Subventions |
|--------------------|-------------------|-------------------|---|---|---|-------------|

RECAPITULATIF FINANCEMENT DES ACTIONS
DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2007

| | | |
|----------------------------|-------|---------------------|
| DEPENSES | | 13 909 458.67 |
| SUBVENTIONS | | 4 743 574.05 |
| VILLE | | 9 165 884.62 |
| <i>MONTANT D.S.U. 2007</i> | | <i>463 067.00 €</i> |

Les membres de l'assemblée prennent acte de la communication du rapport de la DSU 2007.

QUESTIONS DIVERSES

1° Question de Monsieur Prévot (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire précise en effet que les commissions sont des réunions de travail, d'échange, ou rien n'est définitif., il souhaite juste lui rappeler que lors de la dernière Commission d'urbanisme, Monsieur Prévot n'a pas débattu, mais au contraire s'est servi d'information sans vérifier l'exactitude pour écrire un article mensonger dans le magazine Votre Ville. Monsieur le Maire propose d'en discuter avec la majorité municipale afin de pouvoir prendre les décisions qui permettront de privilégier le débat démocratique et de donner les moyens à l'opposition d'exercer sa fonction tout en restant vigilant sur la manière dont les choses se feront du côté du groupe de Monsieur Prévot.

Question de Monsieur Faucher relative au PLU et communication de l'enquête publique (le texte de cette question est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire rappelle que le premier travail de concertation, mené par M. Quittard, a été d'une grande qualité et a bénéficié d'une large communication. Le projet dans son ensemble a dû être recommencé suite aux remarques faites lors des réunions publiques avec les habitants du secteur Guy Moquet. Le nouveau projet, ce secteur mis à part, ne présente aucun changement par rapport au premier projet. Il n'y avait donc pas matière à lancer une nouvelle communication.

Question de Monsieur Faucher relative à l'Agenda 21 (le texte de cette question est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire souligne que bien souvent les agenda 21 font l'objet de beaucoup de discussions, mais rarement d'actions concrètes.

Intervention de Monsieur Faucher (le texte de cette intervention est annexé au procès verbal).

Monsieur le Maire précise que si c'est du concret, pourquoi pas.

Question de Monsieur Fréalle (le texte de cette question est annexé au procès verbal).

Réponse de Monsieur le Maire :

Vous attirez mon attention sur un problème de sol glissant au marché du Donjon et les chutes qui y ont été constatées.

Certes, même si celles-ci restent marginales si l'on compte la fréquentation de ce marché, qui, rappelons le, reste un des plus importants du département avec une estimation minimale de 120 à 200 000 visiteurs à l'année sous la halle.

Ces chutes restent fort heureusement peu nombreuses vous nous dites une dizaine environ depuis la remise aux normes. Pour notre part une seule à ce jour fait l'objet d'une réclamation auprès de nos assurances et deux autres nous ont été rapportées. Toutefois comme vous l'indiquez vous-même « c'est une dizaine de chutes environ de trop ». Pour nous, cela reste une chute de trop !

Vous dites aussi que la solution à ce problème n'est certes pas facile.

Vous ne croyez pas si bien dire, car en effet de nombreuses interventions ont été entreprises afin de limiter ces incidents dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Pour mémoire, après réfection générale de la halle fin 2003, il a été entrepris en 2004 de signer un contrat de décapage du sol à raison de deux passages par an et porté en 2005 à 4 passages par an pour un nettoyage à très haute pression eau chaude.

Devant la satisfaction des commerçants et des usagers le contrat a été depuis reconduit annuellement.

Pour des questions de sécurité des personnes, nous sommes aussi intervenus afin de modifier les pentes d'écoulement d'eau des étales pour que celle-ci ne traversent plus les allées (devant le tripiér notamment).

Lors de leur passage en juillet 2006 aucune observation n'a été formulée par les services vétérinaires.

Concernant l'hygiène les services propretés vaporisent des produits phytosanitaires homologués alimentaires après chaque marché.

De plus comme nous vous l'avons indiqué en commission des marchés nous sommes intervenus afin que soient installés aux entrées de la halle des coussins anti-glisse qui participent à une meilleure hygiène et limitent aussi les apports d'eau et de neige de l'extérieur.

Nous sommes également intervenus afin que soient matérialisées les bordures par une peinture de couleur jaune pour les déficients visuel.

Et pour finir nous avons également effectué plusieurs interventions sur des écoulements d'eau pluviales intérieur (gouttières).

Voilà Monsieur Fréalle pour répondre à votre question, des faits non contestables qui prouvent aussi notre attachement à la sécurité des usagers, je vous informe également que nos services techniques sont en recherche constante de dispositifs d'amélioration visant aux objectifs de 100% de sécurité et de 100% d'hygiène et du bien être des utilisateurs des marchés de Sainte Geneviève des Bois dans le respect des normes qui nous sont imposées.

La séance est levée à 23h50.

Sainte Geneviève des Bois, le 8 septembre 2008

Le Maire,

Président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

Olivier LEONHARDT

ANNEXE

**INTERVENTIONS DE LA DROITE GENOVEFAINE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2008**

Délibération N°1 : Compte-rendu de Mr le Maire sur sa délégation de pouvoirs

Monsieur le Maire,

Dans la délégation N°2008/72, concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AY N°291 située 157 route de Corbeil, nous comprenons votre démarche de sauvegarde du patrimoine architectural de la ville. Cependant nous sommes surpris du prix proposé à Madame Lagrosse. Nous savons qu'elle a signé cette propriété pour 450 000€. La proposition faite par la Mairie, moins 10% soit 405 000€, nous paraît un prix nettement en dessous de cette valeur, en sachant qu'elle avait un acheteur à 450 000€. Il nous a été rapporté que Mme Lagrosse n'était pas d'accord avec le prix proposé et qu'elle était prête à aller en justice si cela était nécessaire. Ne croyez-vous pas Monsieur le Maire, qu'il serait plus sage de proposer le même prix que l'acheteur de départ et éviter ainsi une mauvaise image de la Mairie par un procès.

Nous vous remercions.

Délibération N°19 : Marché de Noël 2008

Monsieur le Maire,

Nous sommes tout à fait favorable à la réduction accordée aux anciens exposants ayant subi les intempéries des deux dernières années. Nous voulons simplement vous inviter à sélectionner d'avantage les exposants afin de conserver l'esprit des marchés de Noël. Nous avons vu ces dernières années le développement de ce marché, mais avec des exposants n'ayant rien à voir avec de l'artisanat. Nous pouvons comprendre le besoin d'expansion pour l'image de la ville. N'oubliez cependant pas que la qualité est certainement un critère à plus privilégié que la quantité.

Nous vous remercions

Charles Fréal

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par Monsieur le Maire de Sainte Geneviève des Bois. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la Collectivité réalisées sur une année (par opposition au budget qui n'est qu'une estimation).

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire – qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1 – Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année – y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion.

Tout comme le budget, le compte administratif 2007 comporte deux grandes parties bien distinctes : les recettes et les dépenses :

- **Les recettes de fonctionnement**

C'est-à-dire ce que la Ville perçoit chaque année de l'extérieur (dotations de l'Etat, fiscalité directe et indirecte, participation des familles ...)

- **Les recettes d'investissement**

Qui proviennent – entre autres – de remboursements, de subventions de l'Etat, du Conseil Général, de la Région et organismes divers ou encore d'emprunts contractés pour permettre de financer des projets structurants

- **Les dépenses de fonctionnement**

Financent des actions récurrentes : frais de personnel, remboursement des intérêts de la dette, frais d'entretien des bâtiments, des véhicules ...

- **Les dépenses d'investissement**

Dépenses directes nécessaires pour engager des travaux structurants ou de grosses réparations.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Les opérations réelles donnent lieu à encaissements et décaissements. Les opérations d'ordre (amortissements par exemple) sont réalisées sans mouvements de fonds. Les mouvements financiers enregistrés en 2007, se composent d'une part d'opérations nouvelles propres à l'exercice et d'autre part, de la reprise des résultats de l'exercice antérieur.

Toutes opérations confondues, les résultats globaux de l'exercice 2007 - sont, par section - les suivants :

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Recettes | 40 205 325.09 € | Recettes | 14 831 145.76 € |
| Excédent reporté | 514 358.11 € | 1068 – Affectation | 3 680 432.38 € |
| Recettes totales | 40 719 683.20 € | Recettes totales | 18 511 578.14 € |
| Dépenses | 36 950 506.82 € | Déficit reporté | 7 884 373.73 € |
| | | Dépenses | 16 963 742.87 € |
| | | Dépenses totales | 24 848 116.60 € |
| RESULTAT | 3 769 176.38 € | RESULTAT | - 6 336 538.46 € |
| RESULTAT BRUT AVANT REPORTS | | | - 2 567 362.08 € |
| | | Dépenses reportées | 2 364 606.78 € |
| | | Recettes reportées | 5 015 594.38 € |
| | | Solde reports | 2 650 987.60 € |
| Besoin de financement de l'investissement | | | 3 685 550.86 € |
| RESULTAT NET GLOBAL | | | 83 625.52 € |

Avant prise en compte des reports de l'exercice 2007, le résultat brut s'élève à - 2.57 M€. La section de fonctionnement dégage pour 2007 un excédent de 3.77 M€. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 3.69 M€.

Le résultat constaté en fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent disponible s'élève donc à 0.08 M€.

| | |
|----------------------------|----------------|
| Excédent de fonctionnement | 3.769 176.38 € |
| Besoin de financement | 3.685 550.86 € |

Excédent disponible / Résultat Net

83 625.52 €

Ce résultat net de 0.08 M€ sera destiné au financement de compléments d'opérations ou des mesures nouvelles décidées au cours de l'exercice 2008.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

771 831077 633 870.633

Le produit

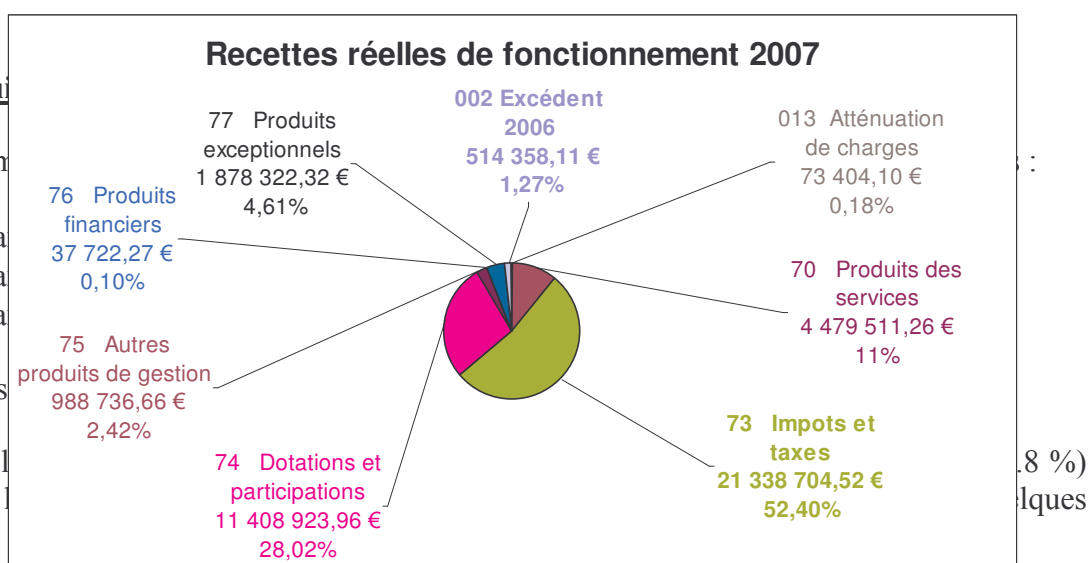
Sans augm

- Ta
- Ta
- Ta

a progress

Cette évol
confirme l
années :

- Bases taxe d'habitation : + 2.01 %
- Bases foncier bâti : + 2.53 %
- Bases foncier non bâti : + 4.05 %



Les compensations fiscales (7 479 518.86 €)

Attribution de compensation reversée par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, elle a été maintenue au niveau 2006 (5 980 580.97 € en 2006 – 5 975 762.25 € en 2007).

Dotation de solidarité communautaire versée par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge s'élève à 455 429.01 € en 2007 contre 414 927.14 € en 2006.

Cette dotation – qui est facultative – a augmenté cette année de 9.77 %, malgré la montée en charge des investissements de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (Centre Nautique sur Sainte Geneviève des Bois).

Enfin, les **autres compensations** sont versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes ménages décidées par les différentes lois de finances. Elles ont représenté en 2007 1 048 327.60 € (995 879 € en 2006, soit + 5.27 %).

La dotation Globale de fonctionnement (6 495 897.00 €)

Elle a augmenté de 1.29 % par rapport à 2006 selon les termes du contrat de croissance et de solidarité liant l'Etat aux collectivités locales.

Elle s'est élevée à 6 495 897 € en 2007 contre 6 413 226 € en 2006.

Le fonds de Solidarité Région Ile de France

La loi du 13 mai 1991 sur la solidarité fiscale a institué la dotation de solidarité urbaine (D.S.U) en même temps que le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France. Ce fonds permet de contrebalancer les disparités en richesse fiscale qui existent entre les communes. Ainsi, une part des richesses fiscales des communes les plus favorisées est redistribuée via la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et le Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (F.S.C.R.I.F) aux communes les moins favorisées.

Il s'est élevé en 2007 à 1 030 172 € contre 954 535 en 2006 (+ 7.93 %).

La dotation de solidarité urbaine

Le montant perçu au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine pour 2007 est de 463 067 € contre 401 807 € en 2006 (+ 15.25 %).

Taxes additionnelles aux droits de mutation (1 254 396.89 €)

Les transactions mobilières et immobilières donnent lieu au paiement d'un droit de mutation au profit du Département auquel s'ajoute la taxe additionnelle au profit de la commune. L'acquéreur est redevable de 3,60 % du montant de la vente auprès du Département et de 1,20 % auprès de la commune.

Elles se sont élevées en 2006 à 1 191 354.97 € contre 1 254 396.89 € en 2007, soit 5.30 % d'augmentation.

L'attractivité de notre territoire est confirmée par le dynamisme des transactions immobilières.

Dotations et participations (2 371 260.36 € en 2007 contre 2 199 584.56 € en 2006)

Augmentation de la participation de la CAF en raison de l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance.

Les autres recettes

Les produits des services et les produits domaniaux résultent des activités et prestations de services proposées aux génovéfains. Ces recettes progressent globalement de 17.82 %.

Cette forte augmentation est atteinte en raison du paiement par l'Ambassade de Russie d'un montant de 692 712 € relatif aux concessions du cimetière russe.

Si l'on ne tient pas compte de ce versement, ces recettes auraient progressé de 4.52 %. (+ 3 % sur les tarifs des services rendus). Les 4.52 % correspondent aux 3 % d'augmentation des tarifs + une plus grande fréquentation de l'école de musique + l'ouverture de la maison de la petite enfance.

Le produit des cessions immobilières se chiffre en 2007 à 1 855 113.32 € :

| | |
|---|--------------|
| 1. Vente Kiloutou Avenue du Hurepoix (<i>ZAC Croix Blanche</i>) | 223 500.00 € |
| 2. Vente Martin Lola La Remise Neuve | 737 300.00 € |
| 3. Vente terrain ZAC Canal des Aunettes | 864 313.32 € |
| 4. Cessions actions Sorgem (<i>375 actions à 80 €</i>) | 30 000.00 € |

Les remboursements des charges :

- 56 037.12 € de remboursements d'indemnités journalières du personnel
- 17 366.98 € de remboursements de CNRACL et IRCANTEC d'agents détachés

Les revenus des immeubles s'élèvent à 810 304.37 € contre 692 780.81 € en 2006 :

Une augmentation de 2.49 % (selon l'indice du coût à la construction) a été appliquée en 2007 aux loyers.

Reprise de l'excédent N-1 ... 514 358.11 €

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les frais de personnel (20 963 999.79 €)

L'augmentation 2008/2007 sans la Maison de la Petite Enfance est de + 4.39 %
avec la Maison de la Petite Enfance est de + 7.45 %

Soit pour :

| | | |
|---|-------------------------|----------------|
| - | Crèche Copernic | € 441 364.35 € |
| - | Halte Garderie Copernic | € 153 835.01 € |

Qui n'a été subventionnée qu'à hauteur de 150 000 € pour la Crèche Collective et pour 18 915 € pour la Halte Garderie.

Détail de l'augmentation 2008/2007 :

| | | |
|---|---|---|
| - | + 0.8 % d'augmentation des salaires de la fonction publique territoriale | |
| - | + 2.00 % de glissement vieillesse de technicité | |
| - | + 0.20 % d'augmentation de la cotisation du Fonds National d'Aide au Logement (mesure gouvernementale) | |
| - | + 0.70 % de reclassement de la catégorie C (402 agents) | € |
| | 150 000.00 € (environ) | |
| | (lié au décret N° 2006/1687 du 22 décembre 2006) | |

- + 0.20 % de plan de titularisation et d'annualisation des animateurs
41 273.15 €

Les subventions (682 360.70 €)

Une hausse de 2 % a été appliquée. Ce poste traduit le soutien important qu'apporte la Ville à la vie associative génévoisienne. Des aides aux secteurs associatif, culturel, sportif, social, socio-économique.

Le C.C.A.S. (938 070.48 €)

La subvention de 2006 était de 870 000 € (+ 7.23 %)

La contribution de la Ville permet d'apporter un soutien efficace aux populations les plus démunies.

Les autres dépenses (9 269 426.00 € contre 9 173 450.39 €)

Ces dépenses ont progressé de 1.05 % en 2007.

On trouve dans ce chapitre 011 :

- les achats de prestations de service (colonies, classes de mer, séjours des personnes âgées)
- les fournitures d'énergie (EDF, SLEE)
- l'alimentation
- les locations mobilières et immobilières
- les charges locatives
- l'entretien et les contrats de maintenance de matériel
- l'acquisition de matériel pour effectuer des travaux en régie (peinture, électricité, entretien des véhicules ...)
- les assurances
- les autres frais divers (les frais de gardiennage pour toutes les festivités de l'année, la patinoire, les prestations artistiques, les feux d'artifice ...)
- les frais de téléphone
- les fournitures scolaires ...

La gestion de la dette et de la trésorerie

La diminution de l'endettement et une gestion active de la dette engagée depuis 1999 se sont poursuivies cette année. Maîtrise des frais financiers : Contrôle et optimisation du taux moyen de la dette – Réactivité vis-à-vis des opportunités des marchés.

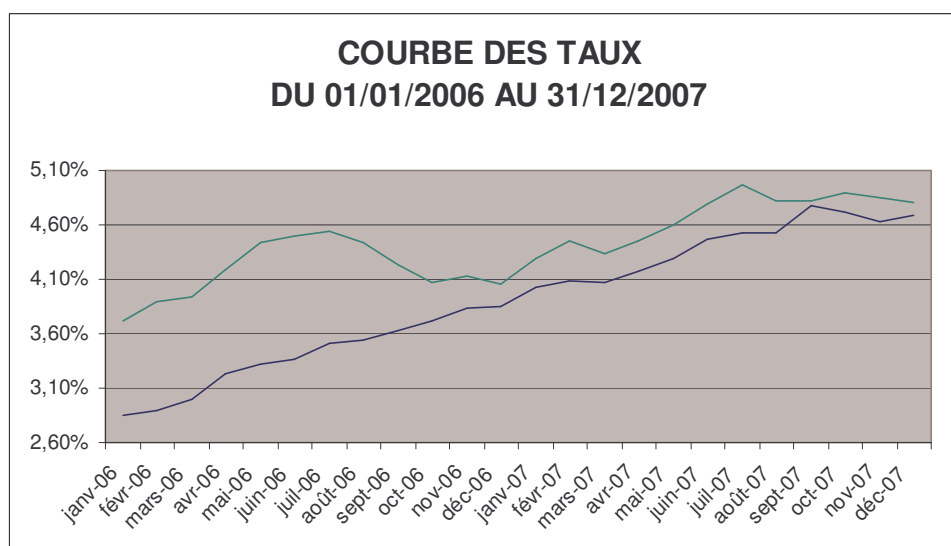
Le stock de dette s'élève à 47 943 640.60 € au 31 décembre 2007.

Le remboursement de la dette s'est élevé en 2007 à 4 404 552.96 € dont :

- 1 724 103.01 € de remboursement de la dette en intérêts
(contre 1 398 192.04 € en 2006)

- 2 680 449.95 € de remboursement de la dette en capital
(contre 2 886 955.34 € en 2006)

Suite à un contexte défavorable des marchés financiers (remontée des taux d'intérêt en 2007 comme le montre le tableau ci-dessous) augmentation du remboursement de la dette en intérêts :



Taux fixe

Taux variable

Page 6

Dette globale

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Encours | 47 943 640.60 € |
| Nombre d'emprunts | 44 |
| Taux moyen | 3.91 % |
| Marge moyenne | 0.08 % |

Une importante mobilisation de la ligne de trésorerie (6 M €) pour assurer le portage des actions ANRU, dans l'attente du versement des subventions qui ne peuvent intervenir qu'après paiement des dépenses .

LES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Il s'agit d'opérations budgétaires sans mouvements financiers.

Ce sont des dépenses de fonctionnement qui viennent alimenter la section d'investissement.

| | | |
|--|------|--------------|
| • Dotations aux amortissements | | 741 256.45 € |
| • Valeur comptable actions Sorgem | | 28 582.50 € |
| • Valeur comptable terrain ZAC des Aunettes | | 378 257.01 € |
| • Valeur comptable terrain rue de la Remise Neuve | | 3 050.50 € |
| • Valeur comptable terrain Kiloutou | | 1.52 € |
| • Plus value réalisée sur vente actions SORGEM | | 1 417.50 € |
| • Plus value réalisée sur vente terrain ZAC des Aunettes | | 486 056.31 € |
| • Plus value réalisée sur vente terrain Rue de la Remise Neuve | | 734 249.50 € |
| • Plus value réalisée sur vente terrain Kiloutou | | 223 498.48 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Les dépenses d'investissement inscrites aux comptes 20, 21 et 23 représentent les investissements directs de la ville et contribuent à l'enrichissement de son patrimoine.

Nous avons atteint un niveau important de travaux d'investissement qui provient pour la plus grande partie des travaux « ANRU ».

14 273 363.02 € réalisés en 2007 contre 13 250 166.77 € réalisés en 2006 (soit + 7.73 %).

PRINCIPAUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2007 :

Finalisation des travaux de restructuration et d'aménagement de la Plaine Copernic.



PLAINE COPERNIC

La Ville de Sainte Geneviève des Bois a su profiter du programme national de rénovation urbaine – financé principalement avec les crédits de la Région et du Département – qui prévoit la conduite de projets de rénovation sur les quartiers fragiles classés en ZUS. Cela se traduit par l'amélioration des espaces urbains, le développement ou la réhabilitation des

équipements publics. L'ANRU simplifie l'ensemble des procédures en regroupant l'ensemble des financements. L'Agence apporte son soutien financier aux collectivités locales :

- L'opération « Rénovation de la Plaine Copernic » a été financée à hauteur de 80.47 % et s'est étalée sur 3 exercices.

| La Plaine Copernic | Prévisions opération | Dépenses Réelles | % | Prévisions opération | Recettes Réelles | % |
|---------------------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------------|-------------------------|-----------------|
| Travaux | 8 785 816.00 € | 9 426 763.26 € | + 7.30% | | | |
| Subventions | | | | 6 196 420.00 € | 6 341 755.42 € | + 2.35 % |
| FCTVA | | | | 1 439 816.00 € | 1 544 854.18 € | + 7.30 % |
| TOTAUX | 8 785 816.00 € | 9 426 763.26 € | + 7.30 € | 7 636 236.00 € | 7 886 609.60 € | + 3.28 % |
| Part Ville | | | | 1 149 580.00 € | 1 540 153.66 € | + 33.94 % |
| TOTAUX | 8 785 816.00 € | 9 426 763.26 € | + 7.30 € | 8 785 816.00 € | 9 426 763.26 € | + 7.30 % |

A la lecture de ce tableau, nous constatons que le coût réel des travaux est supérieur de 640 947.26 € à l'estimation initiale (avenant aux travaux + révision des prix) (soit 7.30 % d'augmentation)

Les notifications globales des subventions ne sont supérieures que de 145 335.42 € (le montant des dépenses étant plafonné)

Le FCTVA ne sera remboursé que l'année N + 2

La part de la Ville augmente de 390 573.66 €

Réfection de la Rue Gabriel Péri



3 529 278.89 € de dépenses en 2006
4 704 848.17 € de dépenses en 2007

Réalisation de la seconde tranche de travaux rue Gabriel Péri

Voirie Pergaud (431 592.13 €)

Mise en œuvre de la restructuration de la voirie située dans le quartier Pergaud
843 767.40 € de dépenses reportées en 2008

Travaux de voirie divers (1 351 243.69 €)

Principalement :

- Réfection de voirie Rue Henri Barbusse 105 599.38 €
- Réfection enrobés Rue de la Convention 164 645.57 €
- Couche de roulement rue Emile Kahn 47 182.20 €
- Rue de Cuverville 46 966.92 €
- Réfection enrobés Holbach/Frank 245 658.86 €
- Réfection enrobés des voiries Liberté et
Jean Jacques Rousseau 214 644.81 €
- Réfection enrobés rue de Grigny 247 820.55 €

Divers travaux de marquage routier (*parking rue Léo Lagrange, route de Corbeil, rue René Clair, rue de la Liberté, rue Orangerie...*)

La mise en place de mobiliers urbains sur les trottoirs s'est poursuivie en 2007.

Illuminations de Noël.

Aménagement du stade d'honneur et des abords du Centre Nautique (801 158.44 €)

Eclairage stade d'honneur pour 450 000.00 € (dont 218 286 € de recettes)

Déplacement poste transformateur EDF

Au Champ de Foire pour 178 700.11 €

Réseau d'éclairage accès tribune pour 70 000.00 €

Aménagement espaces verts pour 102 458.33 € (*Aménagement massifs*)

Salle culturelle polyvalente (420 151.62 €)

11 840.82 € de dépenses reportées en 2008

Création d'une salle polyvalente rue Jacques Duclos – qui est louée depuis le 1^{er} mars 2007 à 2 associations ADOMA et F.I.G. –

Les espaces verts et le paysage

Le budget **plantation d'arbres et d'arbustes** s'est élevé à 48 505.42 € :

Créations et réhabilitations d'espaces verts, acquisition de plantes et d'arbres pour continuer le fleurissement de Sainte Geneviève des Bois.

Le budget **aménagement terrains** s'est élevé à 63 011.04 € :

Installation d'arrosage automatique espace vert Paul Vaillant Couturier, plate bande Duclos, aménagement de bornes fontaine espace multi sport rue des Siroliers, régénération terrain parc des sports, clôture école Gagarine, traçage résine marelles Jean Macé, aménagement terrain rue Mare aux Chanvres ...

Enfance / éducation (374 332.31 €)

Poursuite de la mise en place de la carte de vie quotidienne dite « **Génopass** » généralisée à toutes les écoles en mai 2007, ainsi que pour toutes les activités péri-scolaires **(229 738.42 €)**

Mise en œuvre de la reconstruction du groupe scolaire **Louis Pergaud (24 183 €)**

Travaux de peinture, de serrurerie, d'électricité, de pose d'alarmes, pose de volets roulants dans divers groupes scolaires...

Cimetière (60 861.37 €)

Dont l'aménagement d'un colombarium pour 44 151.54 €

Acquisition de terrain rentrant dans le patrimoine communal (77 184.20 €)

Terrain situé au 13 rue de la Glacière

Autres bâtiments (142 402.37 €)

Des travaux au **Parc Pierre** ont été effectués pour 84 100.76 € :

- Drainage Château
- Mise en conformité électrique
- Création accès handicapés
- Travaux raccordement monte handicapés

- Rideaux métalliques Château
- Travaux de peinture

Des travaux CAP La Héronnière pour 35 650.54 € :

- *Travaux d'électricité*
- *Travaux doublage phonique*
- *Travaux de peinture revêtements de sols*

Vente SORGEM/Ville de Sainte Geneviève centre commercial Saint Hubert pour 22 651.07 €

Agencement, aménagement des constructions (542 153.00 €)

Travaux de mise en conformité électrique divers bâtiments communaux

Installation extincteurs sur divers bâtiments communaux

Divers travaux d'électricité :

- × Vestiaires Centre Technique Municipal
- × Cimetière

Divers travaux de peinture :

- Vestiaires Centre Technique Municipal
- Cimetière
- Piste d'athlétisme

Rénovation vestiaires d'athlétisme

Réhabilitation sanitaires athlétisme

Aménagement jeux maison de la petite enfance

Divers travaux de maçonnerie :

- *Centre technique municipal*
 - *Bureau cimetière*
-

Matériel et outillage technique (11 475.62 €)

Machine à peinture traceuse et accessoires

Matériel de transport (191 802.16 €)

- | | | |
|---|------|-------------|
| 1. Transit | pour | 33 259.78 € |
| 2. Benne 10 M ³ | pour | 2 900.00 € |
| 3. Fourniture et pose bras sur véhicule Midliner 797 AGG 91 | pour | 21 870.06 € |

| | | |
|--|------|-------------|
| 4. Fourniture et pose d'une grue équipé d'un rotator + 1 benne preneuse | pour | 31 993.00 € |
| 5. Fourniture + montage 1 bras de levage – Dépose et repose Grue palfinger sur Renault KERAX | pour | 43 522.44 € |
| 6. Fourniture et pose d'un bras de levage type A3 et 2 bennes Ampli roll class 1 standard | pour | 12 558.00 € |
| 7. Benne 26 M ³ classe II plateau porte barrière | pour | 7 391.28 € |
| 8. Daily chassis cabine 35 c15 teinte blanche | pour | 28 846.73 € |
| 9. 1 kangoo | pour | 9 460.87 € |

Matériel de bureau et matériel informatique (57 588.52 €)

Divers PC, portables, serveur, imprimantes ...

Mobilier (144 031.96 €)

- Ecoles maternelles (Meubles, étagères, bureaux, chaises, armoires à pharmacie, plan incliné ...)
- Ecoles primaires (Meubles, vidéoprojecteur, chaises, armoires, banquettes, chauffeuses, tablettes, tables ...)
- Maison de l'Enfance
- Dojo Copernic
- Mairie

Autres immobilisations corporelles (244 596.06 €)

- Appareil anti graffiti, bancs en bois pour les écoles, aspirateur collecteur service environnement, matériel d'étiquetage cuisine centrale, matériel éducatif, matériel sportif, bornes chantier Chataigneraie, barrières de voirie ...

LES CHARGES FINANCIERES 

Les charges financières figurent au compte 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Remboursement capital de la dette et ligne de trésorerie.

Pour ce chapitre : Voir les explications en dépenses de fonctionnement (**la gestion de la dette et de la trésorerie**).

Elles s'élèvent à **2 681 564.53 €**.

LES OPERATIONS PATRIMONIALES 

Nous n'avons pas d'opérations d'ordre en dépenses d'investissement, mais **des opérations patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement :**

1. en dépenses d'investissement au compte 2042 « subventions d'équipement en nature aux personnes de droit privé
2. en recettes d'investissement aux comptes 2183 « matériel de bureau », 2184 « mobilier », 2188 « autres immobilisations corporelles »

s'élevant à la somme de **8 835.32 €**

pour la cession à titre gratuit de matériel sportif à l'association Sainte Geneviève Sports selon la délibération N° 12017 votée au Conseil Municipal en date du 20 Novembre 2007.

Ces opérations patrimoniales sont nécessaires à la sortie de l'inventaire des matériels.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

5 332 566.89 € réalisés en 2007 contre 2 323 885.53 € réalisés en 2006.

Les principales recettes d'investissement sont inscrites au **compte 13** et concernent les subventions portant sur des travaux d'investissement. Elles sont versées par l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et différents organismes (Communauté d'Agglomération, EDF, SIVOA, CAF ...).

- Les principales recettes proviennent de l'opération « Rénovation de la Plaine Copernic » qui a été financée à hauteur de 80.47 % (Voir explication en dépenses d'investissement).

1) *Maison de l'Enfance :* 1 134 203.43
€

| | | |
|------------------------------|-----|--------------|
| - Subvention ANRU | ... | 724 778.74 € |
| - Subvention Conseil Général | ... | 409 424.69 € |

2) *Gymnase Copernic*
239 289.00 €

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| - Subvention ANRU | ... | 19 200.00 € |
| - Conseil Régional | ... | 82 598.00 € |
| - Conseil Général | ... | 137 491.00 € |

3) *Dojo*
1 008 515.78 €

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| - Subvention ANRU | ... | 133 178.00 € |
| - Conseil Régional | ... | 533 337.78 € |
| - Conseil général | ... | 342 000.00 € |

4) *Esplanade Copernic* 625 078.00
€

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| - Subvention ANRU | ... | 202 400.00 € |
| - Conseil Régional | ... | 228 800.00 € |
| - Conseil général | ... | 193 878.00 € |

Autres importantes recettes provenant de l'opération « Avenue Gabriel Péri » 1 032 619.97
€

| | | |
|------------------------|-----|--------------|
| ➤ Conseil Régional | ... | 792 894.00 € |
| ➤ Conseil Général | ... | 175 372.00 € |
| ➤ Participation E.D.F. | ... | 64 353.97 € |

Nous trouvons également les recettes suivantes :

| | | |
|--|-----|--------------|
| • Subvention Etat Saint Hubert | ... | 13 689.75 € |
| • Subvention Etat Terrain multi sport Parc Pierre | ... | 39 317.07 € |
| • Subvention Etat Vailland et Dimitrov | ... | 611 305.11 € |
| • Subvention Conseil Général acquisition camion frigorifique | ... | 22 307.00 € |
| • Subvention groupe scolaire Marcel Cachin | ... | 183 000.00 € |
| • Subvention Conseil Général mission de conduite du projet ANRU | ... | 96 377.80 € |
| • Subvention Conseil Général Parc Pierre | ... | 6 058.15 € |
| • Subvention Conseil Général Salle Culturelle Polyvalente | ... | 234 444.00 € |
| • Subvention Conseil Général Eclairage Chemin de l'Eglise | ... | 3 698.83 € |
| • Subvention Fédération Française de Foot pour le stade d'honneur | ... | 25 000.00 € |
| • Subvention de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour le terrain multisports au Parc Pierre | ... | 22 640.00 € |

Nous trouvons également au chapitre 13, le *produit des amendes de police* qui s'élève à 35 023.00 €.

EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES



| ORGANISMES | MONTANT |
|-------------------------------------|-------------|
| CAISSE D'EPARGNE | 2 000 000 € |
| DEXIA | 1 995 000 € |
| CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE | 1 000 000 € |

Au cours de l'année 2007, la Ville a signé 3 nouveaux contrats pour un total de **4 995 000 €**

Nous trouvons dans ce chapitre, le remboursement par la Communauté d'Agglomération des emprunts pour 70 021.41 € :

- Ordures ménagères ... 40 710.77 €
- Assainissement ... 29 310.64 €

Ainsi que des remboursements de caution pour un montant de 471.50 €.

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Nous y trouvons :

- | | | |
|--|------|----------------|
| a) Le remboursement de la TVA N-2 | pour | 1 280 409.56 € |
| b) La taxe locale d'équipement | pour | 260 675.00 € |
| c) L'excédent de fonctionnement capitalisé qui sert à couvrir le déficit de la section d'investissement 2006 | pour | 3 680 432.38 € |

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

Annuité de la vente de la colonie de Gouville (prévue sur 12 annuités).

OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS

70 917.78 € de participation de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge selon la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de la requalification des rues Roger Vaillant, Paul Eluard et entrée Nord adoptée en Conseil Municipal du 16 novembre 2006.

144 000 € de participation de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge selon la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des espaces publics quartier Pergaud adoptée en Conseil Municipal du 13 décembre 2005.

LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

| | | |
|--|------|--------------|
| • Dotations aux amortissements | | 741 256.45 € |
| • Valeur comptable actions Sorgem | | 28 582.50 € |
| • Valeur comptable terrain ZAC des Aunettes | | 378 257.01 € |
| • Valeur comptable terrain rue de la Remise Neuve | | 3 050.50 € |
| • Valeur comptable terrain Kiloutou | | 1.52 € |
| • Plus value réalisée sur vente actions SORGEM | | 1 417.50 € |
| • Plus value réalisée sur vente terrain ZAC des Aunettes | | 486 056.31 € |
| • Plus value réalisée sur vente terrain Rue de la Remise Neuve | | 734 249.50 € |
| • Plus value réalisée sur vente terrain Kiloutou | | 223 498.48 € |

RAPPORT DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Pour rappel résultat CA 2007

| | | |
|--|-----|-----------------------|
| <i>Le résultat, après prise en compte des restes à réaliser est un déficit d'investissement de</i> | ... | 3 685 550,86 € |
| <i>et un excédent de fonctionnement de</i> | ... | 3 769 176,38 € |
| | | |
| L'excédent disponible pour le Budget Supplémentaire 2008, après affectation au besoin de financement de la section d'investissement s'élève à | ... | 83 625,52 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement réelles

| | | |
|---|--|---------------|
| Poste informatique Julien Tourte | | 15 000,00 € |
| Mise aux normes assainissement bts communaux <i>(dont 25 000 € pour la Cuisine Centrale)</i> | | 50 000,00 € |
| Acquisition de matériel pour la Cuisine Centrale | | 27 000,00 € |
| Local sis 4 rue Jean Jacques Rousseau <i>(convention avec la CAF qui nous rembourse)</i> | | 120 000,00 € |
| Chantier insertion bains douches | | 51 485,00 € |
| Provisions trx voirie avenue de la République | | 150 000,00 € |
| Solde et révision voirie avenue Gabriel Péri | | 100 000,00 € |
| Régularisation voirie Pergaud | | -470 000,00 € |
| Guirlandes lumineuses fin d'année <i>(factures 2007 et provision 2008)</i> | | 32 546,10 € |
| Remise en état du terrain d'honneur | | 20 585,00 € |
| Arrosage automatique jardinière Neruda | | 6 946,00 € |
| Clôture bergerie Club Junior | | 9 066,00 € |
| Travaux Plateforme | | 10 274,00 € |
| Travaux Châtaigneraie <i>(Entrée, allée, circulation)</i> | | 56 800,00 € |
| Acquisition diverses <i>(remplacement du sur presseur, paniers basket Parc Pierre et Copernic, bacs cendriers)</i> | | 22 920,00 € |
| Acquisition d'un bus pour les sports | | 25 000,00 € |
| Renouvellement mobilier scolaire et administratif | | 10 000,00 € |
| Terrain voirie pour éclairage résidence du Perray | | 1 105,72 € |
| Acquisition parcelle 239 route de Corbeil | | 740 000,00 € |
| Acquisition terrain 157 route de Corbeil | | 445 000,00 € |
| Acquisitions diverses personnel de service <i>(coupe pain, sèche-mains, vestiaires, tables)</i> | | 23 328,48 € |
| Remplacement de matériel sportif et d'entretien pour les gymnases | | |

(autolaveuse gymnase Aubel, armoires métalliques,
caissons rangement, mat affichage, protection
murale petit dojo, buts football/basket, sautoir hauteur)

23 000,00 €

Provisions budget primitif 2008
(dépenses imprévues)

-443 288,88 €

Dépenses d'investissement d'ordre

Réimputation d'un emprunt

80 031,28 €

Régularisation transfert emprunt ordures ménagères
à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

710 514,69 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 817 313,39 €

Page 1

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement réelles

Vente de terrains

(sis Mare aux Chanvres pour 960 000, sis 35 avenue
Salvador Allendé pour 231 000, sis rue de la Noue
Rousseau pour 38 300)

1 229 300,00 €

Poste informatique Julien Tourte

10 000,00 €

Mise aux normes assainissement bts communaux
(5 000 de la région, 12 500 du Conseil Général,
17 500 de la l'Agence de l'Eau)

35 000,00 €

Local sis 4 rue Jean Jacques Rousseau
(remboursement convention avec la CAF)

120 000,00 €

Avenue de la Liberté (Etat)

263 000,00 €

Régularisation subvention voirie Pergaud

-470 000,00 €

Recettes d'investissement d'ordre

Réimputation d'un emprunt

80 031,28 €

Régularisation transfert emprunt ordures ménagères
à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

710 514,69 €

Dotation aux amortissements

39 553,10 €

Virement de la section de fonctionnement

-200 085,68 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 817 313,39 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement réelles

| | |
|---|---------------|
| Ouvrages sur le cimetière russe | 35 000,00 € |
| Versement à des organismes de formation (factures 2007 payées sur 2008) | 15 000,00 € |
| Acquisition de cartes à puces Applicam et porte cartes | 6 714,00 € |
| Contrat de maintenance du Génopass Société CTR | 7 412,02 € |
| (réclamation direction des impôts : TH - TF Voir la recette au 758 de 65 000 €) | 27 209,00 € |
| Diverses subventions aux associations (18 972 à SGS - 8 472 à la MJC - 300 € pour les jeux mondiaux des sapeurs pompiers à Liverpool) | 27 744,00 € |
| Annulation titres sur exercices antérieurs | 9 857,66 € |
| Régularisation primes assurances | 8 000,00 € |
| Energie - Electricité (Contrat DALKIA) (avenant au contrat pour les Résidences Perrissin & Rostand - Voir la recette au 70873) | 30 108,16 € |
| Régularisation inscriptions BP des contrats de maintenance | 39 000,00 € |
| Glissière sécurité avenue Jacques Duclos et dispositif nomades | 25 000,00 € |
| Aménagement voiries diverses (43 077,84 € de factures 2007 réglées sur 2008 - inscriptions complémentaires 2008 pour 50 000 €) | 93 077,84 € |
| Carburants, combustibles (régularisation suivant augmentation) | 48 869,71 € |
| Locations d'engins (avenue Gabriel Péri, travaux publics ...) | 52 982,12 € |
| Location matériel de nettoyage | 6 782,00 € |
| | |
| Voies et réseaux (interventions diverses - protection espaces publics) | 29 645,36 € |
| Remise normes pompes essence | 6 293,00 € |
| Régularisation des crédits location de véhicules | 38 000,00 € |
| Reprographie service de l'urbanisme | 4 200,00 € |
| Mission d'assistance SORGEM (Bailleur pour parcelle 239 route de Corbeil) | 30 000,00 € |
| Régularisation des honoraires notaires | 16 753,00 € |
| Régularisation des annonces et insertions urbanisme | 1 093,00 € |
| Régularisation des catalogues et imprimés urbanisme | 471,19 € |
| Cirque d'Orge | 4 000,00 € |
| Médailles du travail | 264,00 € |
| Chèques cadeaux de la fête de la femme | 2 600,00 € |
| 1000 tee shirts pour assurer la communication autour de la sélection d'un judoka aux JO de Pékin | 5 000,00 € |
| | |
| Provisions budget primitif 2008 (dépenses imprévues) | -100 000,00 € |

Dépenses de fonctionnement d'ordre

| | |
|--|---------------|
| Dotation aux amortissements | 39 553,10 € |
| Virement de la section de fonctionnement | -200 085,68 € |

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**310 543,48 €****SECTION DE FONCTIONNEMENT****Recettes de fonctionnement réelles**

| | |
|--|---------------|
| Vente d'ouvrages sur le cimetière russe | 15 000,00 € |
| Société CTR (réclamation direction des impôts : TH - TF Voir la dépense au 6226 pour 27 209 €) | 65 000,00 € |
| Reversement aggro redevance occupation domaine public par la SLEE | 120 172,47 € |
| Redevance occupation du domaine public ouvrages de distribution de gaz | 34 150,45 € |
| Régularisation contributions directes | 24 901,00 € |
| Régularisation de la dotation de solidarité communaut. | -113 857,00 € |
| Régularisation de la dotation forfaitaire | -64 959,00 € |
| Régularisation de dotation de solidarité urbaine | 50 609,00 € |
| Régularisation du Fonds Solidarité Région IDF | -53 221,00 € |
| Régularisation Compensation TP | -36 903,00 € |
| Régularisation Compensation TF | -51 342,00 € |
| Régularisation Compensation TH | -14 375,00 € |
| Remboursement solde créancier suite à erreur index de relevé de la Lyonnaise | 120 436,63 € |
| Remboursement par le CCAS suite à avenant au contrat avec les résidences Perrissin & Rostand | 30 108,16 € |
| Régularisation redevance pour affichages publicitaires SARL MP Communication | 101 197,25 € |
| Excédent de fonctionnement dégagé au CA 2007 | 83 625,52 € |

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**310 543,48 €**

| <i>SECTIONS</i> | <i>DEPENSES</i> | <i>RECETTES</i> |
|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Fonctionnement | 310 543,48 € | 226 917,96 € |
| Excédent CA 2007 | | 83 625,52 € |
| <i>Totaux fonctionnement</i> | <i>310 543,48 €</i> | <i>310 543,48 €</i> |
| Investissement | 1 817 313,39 € | 1 817 313,39 € |
| Déficit CA 2007 | 6 336 538,46 € | |
| 1068 - Affectation 07 | | 3 685 550,86 € |
| Restes à réaliser 07 | 2 364 606,78 € | 5 015 594,38 € |
| <i>Totaux investissement</i> | <i>10 518 458,63 €</i> | <i>10 518 458,63 €</i> |
| <i>TOTAL DU BUDGET</i> | <i>10 829 002,11 €</i> | <i>10 829 002,11 €</i> |

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2008

INTERVENTION DE Mr D.BOUCHON AU NOM DU GROUPE SAINTE GENEVIEVE AVANT TOUT

Mesdames, Messieurs, cher-e-s collègues.

Je ne vais pas vous faire une répétition de tous les arguments développés par Monsieur le Maire, je voudrais cependant souligner que dans ce compte administratif, il est difficile de s'y retrouver, en particulier dans les recettes et dépenses d'investissements. Cela est dû à la complexité des méthodes de financement surtout pour les projets importants qui ont été financés dans le courant de l'année 2007.

Ceci, m'amène à avoir une réflexion.

Le maire nous a dit tout à l'heure que nous étions obligés d'avoir une ligne de trésorerie de 6 millions d'Euros pour répondre à nos engagements vis-à-vis des fournisseurs. Quand on regarde bien, pour avoir cette ligne de financement, on ne peut pas faire autrement que de s'adresser aux banques qui ne sont pas des philanthropes.

Finalement, cela a coûté à la ville et donc aux génovéfains 200 000 € pour une année. Je trouve cela pas très « citoyen » de la part de l'Etat parce que demander aux génovéfains de financer par leurs impôts des intérêts que l'on verse aux banques, qui certes n'attendent pas après cela, mais c'est quand même une somme et nous ne sommes sûrement pas les seuls dans ce cas-là. Aussi je pense que quelque soit les futurs candidats pour les prochaines élections, je crois qu'il serait bien, ainsi que tous les maires, qu'ils se penchent sur ce problème, et que l'on revienne à des financements d'Etat pour les collectivités territoriales avec des intérêts moins forts que ceux pratiqués actuellement.

Dans l'année 2007, et l'on parle ici du compte administratif de cette année-là, il y a eu des investissements importants, qui sont nécessaires aux besoins sociaux de nos habitants et je vous rappelle que le Compte administratif est le résultat d'un budget que nous avons voté au début de l'année 2007 et que ce budget ne comportait pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. C'est aussi le cas pour 2008.

Je voudrais aussi souligner que les collectivités territoriales, le maire l'a dit mais je crois que d'autres aussi, allaient avoir des difficultés (ce n'est pas nouveau, tout le monde le dit, les maires de droite comme ceux de gauche) dans l'avenir pour les finances locales et l'exemple qu'a donné le maire sur la DGF qui augmente de +1.29% alors que l'inflation se situe entre 3 et 4 % n'est pas fait pour améliorer cette situation inquiétante.

Enfin, je voudrais adresser mes remerciements à l'ensemble des agents des services de la ville. Je vous rappelle que Sainte Geneviève des bois est une des villes où le service public a droit de cité, que nous avons peu de services concédés au privé. Remerciements également aux services comptables, parce que lorsque l'on voit la masse de documents que nous recevons, on ne peut que les féliciter du travail effectué.

Je vous invite, bien entendu, à voter ce Compte Administratif 2007.

Je vous remercie de votre attention.

| |
|--|
| CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2008 |
|--|

Question au Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois :

Monsieur le Maire,

Suite à la commission des marchés du 20/05/08 dernier, où siègent vous le savez des représentants des commerçants des marchés de notre ville, il ressort un problème de sécurité récurant concernant les sols de la halle.

Selon le compte rendu du procès-verbal de la commission, il est indiqué « *Il est recommandé de revoir les sols, les allées sont toujours très glissantes – demandes déjà citées lors des précédentes commissions (24 juin 2004 – 26 octobre 2004 – 8 mars 2005 – 27 juin 2005 – 28 mars 2006 – 28 septembre 2006 – 13 février 2007 – 13 mars 2007). De nombreuses personnes ont chuté, certaines ont été hospitalisées, clients et commerçants* ».

Cela fait donc 9 fois que vous êtes alerté sur ce problème.

Nous savons que de nombreux travaux ont été réalisés pour éviter les accidents liés aux chutes : les entrées ont été refaites, les bordures des étales, les pentes ont été rectifiées. Ces travaux, certes conséquents n'ont visiblement pas résolu dans sa totalité le problème, puisque encore récemment il y a eu des chutes avec des conséquences qui auraient pu être plus graves.

Nous savons aussi, que toutes les réhabilitations ont été faites pour répondre aux normes européennes et aux normes d'hygiène et de sécurité. Mais les faits sont là et le problème persiste.

Nous voulons aujourd'hui, Monsieur le Maire, que la municipalité réponde aux questions légitimes des commerçants du marché du Donjon.

Que peut-il être fait pour en finir avec ce problème de chutes dans la halle du marché du Donjon, tout en prenant en compte les aspects règlementaires et financiers ?

Personne ne veut d'un accident grave, mais cela peut si le problème perdure arriver. L'image du marché et de la ville serait alors ternie.

Nous espérons, Monsieur le Maire, qu'avec vos services, vous apporterez une réponse aux commerçants et aux utilisateurs du marché. Nous savons que la solution n'est pas simple, mais il est impératif de la trouver. Nous vous proposons d'ailleurs de participer à cette réflexion si vous le souhaitez.

Nous vous remercions.

Charles Fréalle
Union de la Droite Génovéfaine